

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET PRINCIPAL RELATIF AUX COMPÉTENCES
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES COLLECTE – TRANSPORT - GÉMAPI**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

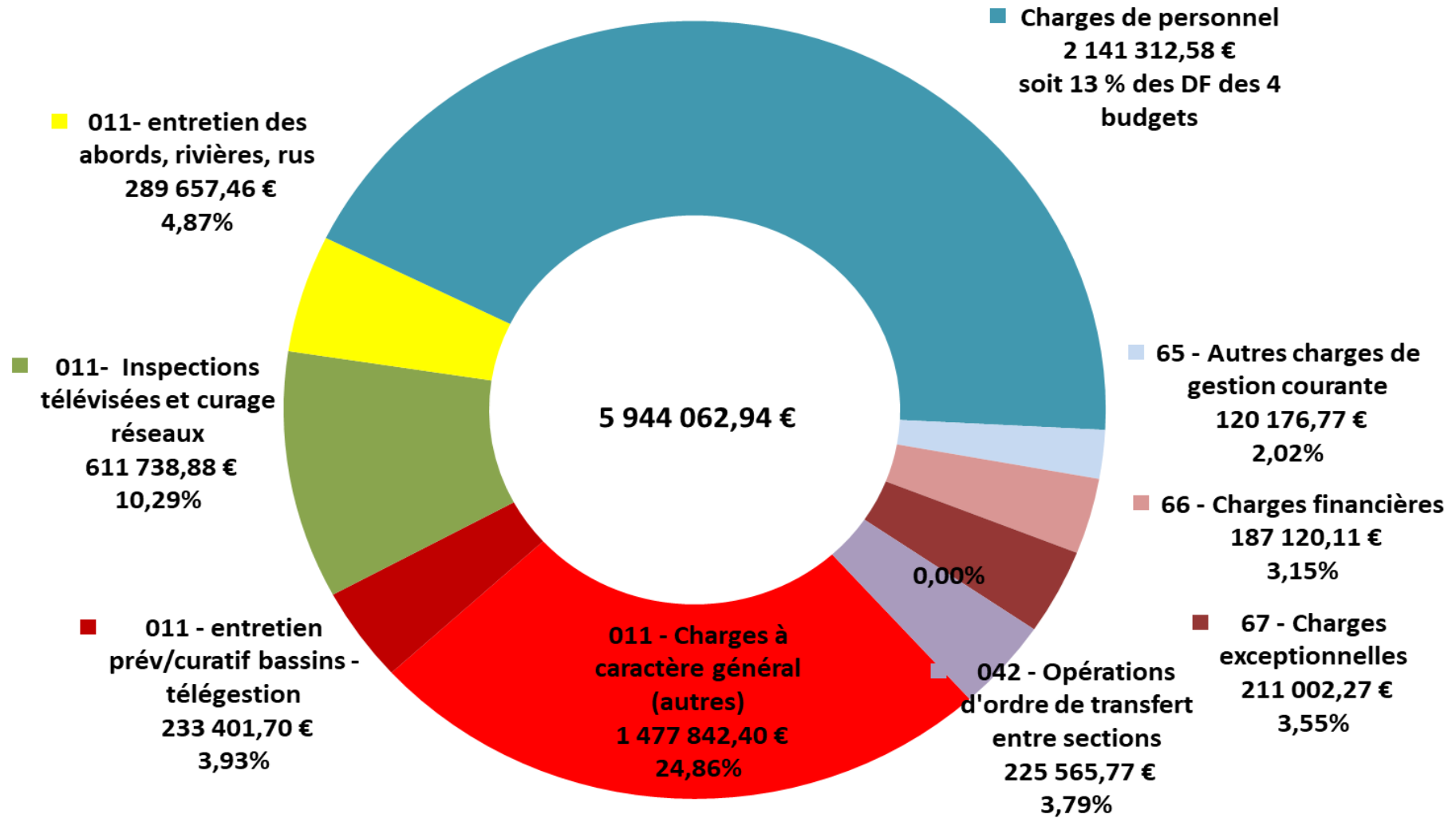
Rapporteur : Anita MANDIGOU

La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé
Dépenses	24 052 115,00 €	5 944 062,94 €	24,71%
011 - Charges à caractère général	3 063 676,00 €	2 612 640,44 €	85,28%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 834 231,00 €	2 587 557,58 €	91,30%
65 - Autres charges de gestion courante	123 600,00 €	120 176,77 €	97,23%
66 - Charges financières	215 000,00 €	187 120,11 €	87,03%
67 - Charges exceptionnelles	502 000,00 €	211 002,27 €	42,03%
023 - Virement à la section d'investissement	17 088 038,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	100,00%
Recettes	24 052 115,00 €	10 909 247,72 €	45,36%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 356 991,15 €		0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 917 115,00 €	1 709 083,09 €	89,15%
73 - Impôts et taxes	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €	100,13%
74 - Dotations, subventions et participations	4 916 390,85 €	4 921 014,30 €	100,09%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	2,16 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	362 580,20 €	
013 - Atténuations de charges	- €	49 883,97 €	

Résultat Cumulé de Fonctionnement (excédent) = 18 322 175,93 €

CA 2019 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses (détail par article budgétaire)

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
Dépenses	24 052 115,00 €	5 944 062,94 €
011 - Charges à caractère général	3 063 676,00 €	2 612 640,44 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	30,19 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	13 904,01 €
60622 - Carburants	37 500,00 €	52 386,50 €
60623 - Alimentation	3 000,00 €	3 110,95 €
60631 - Fournitures d'entretien	500,00 €	2 083,07 €
60632 - Fournitures de petit équipement	4 500,00 €	11 375,96 €
60636 - Vêtements de travail	10 000,00 €	8 297,97 €
6064 - Fournitures administratives	14 525,00 €	11 839,47 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	- €	289,19 €
6068 - Autres matières et fournitures	17 589,00 €	11 849,17 €
6132 - Locations immobilières	13 500,00 €	125 519,63 €
6135 - Locations mobilières	171 670,00 €	170 273,22 €
61521 - Terrains	340 500,00 €	271 864,20 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	36 640,00 €	51 284,30 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	931 898,00 €	926 967,34 €
61551 - Matériel roulant	13 827,00 €	16 512,19 €
61558 - Autres biens mobiliers	4 000,00 €	- €
6156 - Maintenance	96 088,00 €	76 307,39 €
6161 - Assurance multirisques	110 000,00 €	156 719,24 €
617 - Etudes et recherches	84 000,00 €	19 055,00 €
6182 - Documentation générale et technique	5 500,00 €	4 701,90 €
6184 - Versements à des organismes de formation	83 000,00 €	71 408,95 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	12 000,00 €	1 438,00 €
6188 - Autres frais divers	200 053,00 €	187 703,41 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 600,00 €	3 335,60 €
6226 - Honoraires	40 000,00 €	18 319,44 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	30 000,00 €	3 003,00 €
6228 - Divers	210 317,00 €	120 973,40 €
6231 - Annonces et insertions	19 200,00 €	21 768,24 €
6232 - Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	1 684,08 €
6236 - Catalogues et imprimés	- €	717,51 €
6237 - Publications	232 200,00 €	67 079,28 €
6244 - Transports administratifs	3 800,00 €	2 684,00 €
6256 - Missions	7 400,00 €	3 766,72 €
6257 - Réceptions	53 147,00 €	22 986,63 €
6261 - Frais d'affranchissement	20 000,00 €	21 503,12 €
6262 - Frais de télécommunications	59 372,00 €	59 963,96 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	250,00 €	250,00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	5 000,00 €	- €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	73 300,00 €	48 378,00 €
62872 - Aux budgets annexes et aux régies municipales	75 000,00 €	- €
6288 - Autres services extérieurs	- €	200,00 €
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 500,00 €	8 105,00 €
63512 - Taxes foncières	- €	1 006,00 €
63513 - Autres impôts locaux	13 000,00 €	11 995,21 €

L'article 61521, pour un montant de 233 401,70 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.

L'article 615232, pour un montant de 926 967,34 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et accessoires notamment les prestations d'entretien des rivières, rus (289 657,46 €), de curage (505 438,82 €), d'inspections télévisées (106 300,06 €),

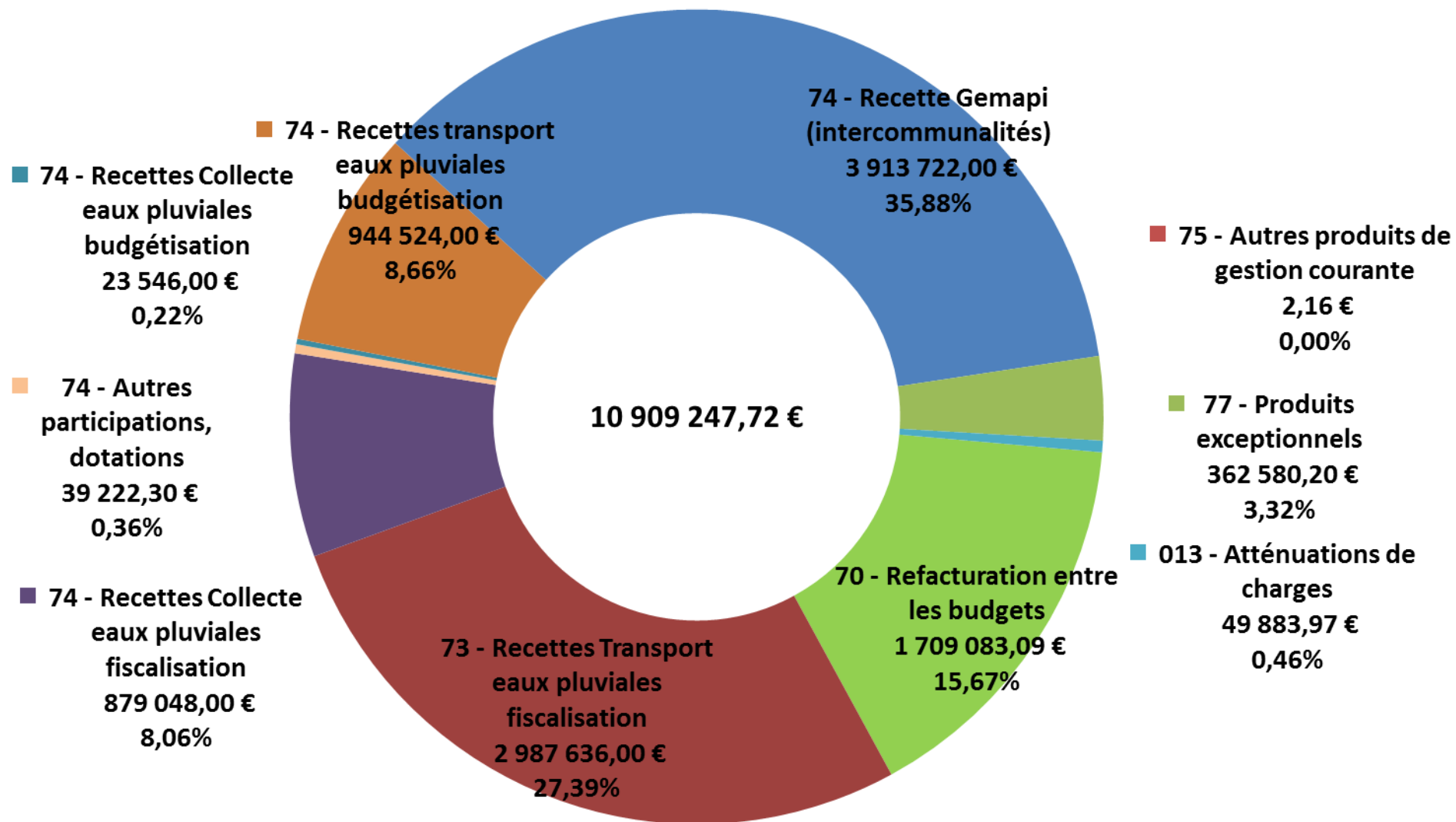
Les budgets de la Communication et de l'Administration Générale représentent respectivement 210 212,15 € et 561 786,08 €.

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
Dépenses		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 834 231,00 €	2 587 557,58 €
6218 - Autre personnel extérieur	12 000,00 €	11 852,00 €
6331 - Versement de transport	30 150,00 €	26 802,72 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	7 500,00 €	6 667,48 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	24 600,00 €	21 868,77 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	4 510,00 €	4 000,40 €
64111 - Rémunération principale	826 345,00 €	849 297,65 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	48 070,00 €	50 346,17 €
64118 - Autres indemnités	460 420,00 €	419 233,14 €
64131 - Rémunérations	675 540,00 €	541 237,98 €
64138 - Autres indemnités	1 560,21 €	1 557,36 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	304 270,00 €	283 663,14 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	329 390,00 €	279 199,28 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00 €	44 918,88 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	11 950,00 €	12 233,73 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 500,00 €	4 223,18 €
6478 - Autres charges sociales diverses	7 370,00 €	9 466,77 €
6488 - Autres charges	42 055,79 €	20 988,93 €
65 - Autres charges de gestion courante	123 600,00 €	120 176,77 €
6531 - Indemnités	80 000,00 €	87 277,53 €
6533 - Cotisations de retraite	5 000,00 €	5 805,81 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	600,00 €	553,32 €
6541 - Créances admises en non-valeur	10 000,00 €	- €
6542 - Créances éteintes	8 900,00 €	- €
657363 - SPA	12 000,00 €	20 439,25 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	7 100,00 €	6 100,00 €
65888 - Autres	- €	0,86 €
66 - Charges financières	215 000,00 €	187 120,11 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	215 000,00 €	195 552,00 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	- €	- 51 701,65 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	43 269,76 €
67 - Charges exceptionnelles	502 000,00 €	211 002,27 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 000,00 €	79 530,91 €
678 - Autres charges exceptionnelles	302 000,00 €	131 471,36 €
023 - Virement à la section d'investissement	17 088 038,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	225 570,00 €	225 565,77 €

La somme de 20 439,25 € indiqué dans l'article 657363 reflète la participation du SIAH au budget du SAGE.

L'article 6718 reprend le montant des dépenses liées au solde des conventions d'entretien pour 79 530,91 € et l'article 678 comprend notamment la prise en charge des soldes des opérations sous mandat suite au transfert de compétence pour un montant de 121 632,49 €.

CA 2019 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes de Fonctionnement



Les recettes (détail par article budgétaire)

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
Recettes	24 052 115,00 €	10 909 247,72 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 356 991,15 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 917 115,00 €	1 709 083,09 €
70688 - Autres prestations de services	150 000,00 €	- €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	1 417 115,00 €	1 321 115,52 €
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	350 000,00 €	387 967,57 €
73 - Impôts et taxes	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €
73111 - Centimes syndicaux	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 916 390,85 €	4 921 014,30 €
744 - FCTVA	34 598,85 €	39 222,30 €
74748 - Autres communes - budgétisation des centimes	79 066,00 €	79 066,00 €
74758 - Autres groupements - budgétisation des centimes	889 004,00 €	889 004,00 €
74758 - Autres groupements - Recette Gemapi	3 913 722,00 €	3 913 722,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	2,16 €
7588 - Autres produits divers de gestion courante	- €	2,16 €
77 - Produits exceptionnels	- €	362 580,20 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	362 580,20 €
013 - Atténuations de charges	- €	49 883,97 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	48 428,55 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	- €	1 455,42 €

L'article 70841 pour 1 321 115,52 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de personnel entre les budgets.

L'article 70872 pour 387 967,57 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de l'administration générale et la communication entre les budgets.

Les recettes viennent principalement des centimes syndicaux et participation pour le Transport eaux pluviales, des centimes et participation suite au transfert de la compétence collecte eaux pluviales et des participations pour la compétence GÉMAPI.

L'article 7718, d'un montant de 362 580,20 € traduit pour l'essentiel les recettes liées au solde des conventions d'entretien.

Les atténuations de charges (remboursements liés aux absences maladies des agents) ont été réalisées à hauteur de 49 883,97 €.

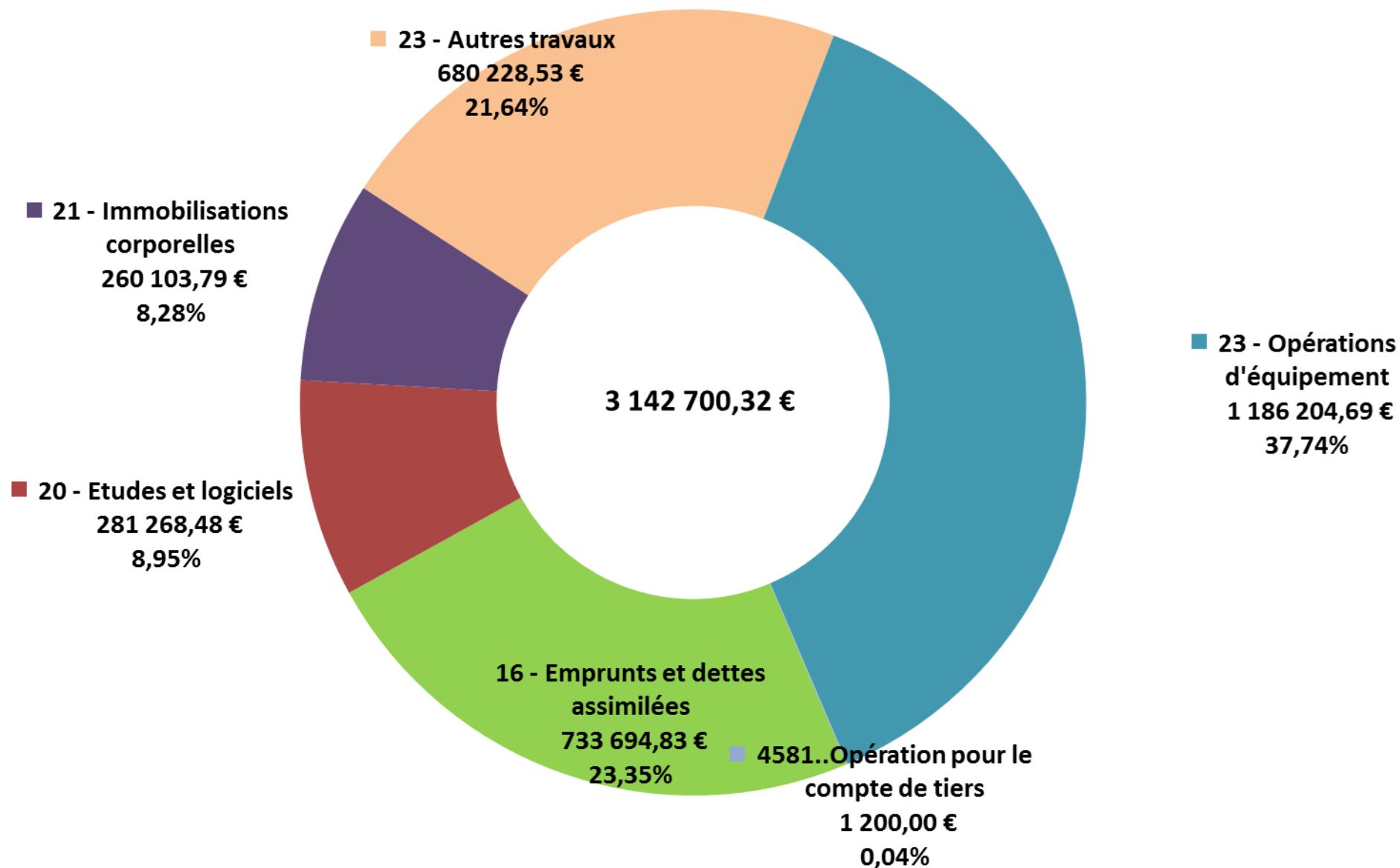
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé	RAR
Dépenses	22 839 857,00 €	3 142 700,32 €	13,76%	1 413 014,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00 €	733 694,83 €	99,15%	
20 - Immobilisations incorporelles	569 786,00 €	281 268,48 €	49,36%	249 498,09 €
21 - Immobilisations corporelles	567 502,64 €	260 103,79 €	45,83%	113 139,72 €
23 - Immobilisations en cours	20 361 948,36 €	1 866 433,22 €	9,17%	1 050 377,04 €
4581..Opération pour le compte de tiers	500 620,00 €	1 200,00 €	0,24%	- €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	0,00%	
Recettes	22 839 857,00 €	1 418 927,00 €	6,21%	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 450 287,56 €		0,00%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	241 248,44 €	576 906,52 €	239,13%	- €
13 - Subventions d'investissement	205 113,00 €	483 960,24 €	235,95%	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	10 861,98 €		- €
4582..Opération pour le compte de tiers	529 600,00 €	121 632,49 €	22,97%	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 088 038,00 €	- €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	100,00%	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	0,00%	

Résultat Cumulé d'Investissement (excédent) = 2 726 514,24 €

CA 2019 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses d'Investissement



Les dépenses par article budgétaire.

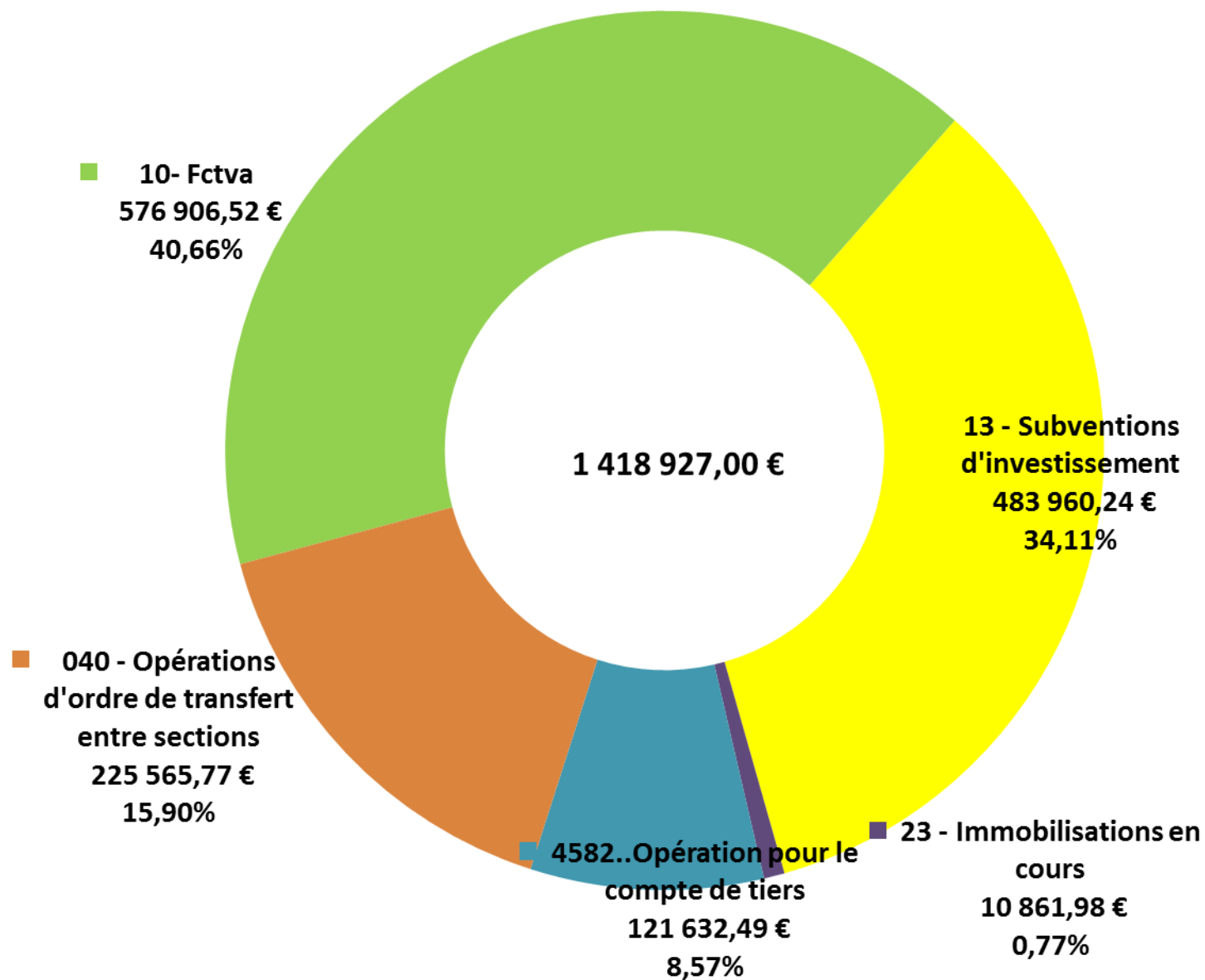
INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
Dépenses	22 839 857,00 €	3 142 700,32 €	1 413 014,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00 €	733 694,83 €	- €
1641 - Emprunts en euros	740 000,00 €	733 694,83 €	
20 - Immobilisations incorporelles	569 786,00 €	281 268,48 €	249 498,09 €
2031 - Frais d'études	519 166,00 €	252 507,44 €	243 430,64 €
2051 - Concessions et droits similaires	50 620,00 €	28 761,04 €	6 067,45 €
21 - Immobilisations corporelles	567 502,64 €	260 103,79 €	113 139,72 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	57 688,00 €	48 036,00 €	7 688,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	- €	12 034,67 €	14 721,11 €
2152 - Installations de voirie	- €	1 644,48 €	- €
21538 - Autres réseaux	347 557,97 €	112 548,09 €	68 605,86 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	76 201,31 €	36 135,51 €	7 681,58 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	48 454,88 €	38 910,71 €	14 443,17 €
2184 - Mobilier	6 000,00 €	4 619,04 €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	31 600,48 €	6 175,29 €	- €
23 - Immobilisations en cours	20 361 948,36 €	1 866 433,22 €	1 050 377,04 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 973 307,20 €	1 859 759,53 €	1 050 377,04 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	15 388 641,16 €	- €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €
4581..Opération pour le compte de tiers	500 620,00 €	1 200,00 €	- €
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	1 200,00 €	- €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €
458140 - M351-105 LOUVRES	51 020,00 €	- €	- €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	- €	- €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 733 694,83 €.

Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux relatifs au patrimoine intercommunal sont les suivantes :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
10GO484	GONESSE - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois »	441 314,00 €	673 537,70 €	55 743,56 €
12BAIL465B	BAILLET-EN-FRANCE - Restauration du rû de Montsourt	65 600,00 €	20 579,40 €	20 750,00 €
12VEM488	VÉMARS - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydraulique de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel bassin versant amont de la commune de VÉMARS	42 250,00 €	3 432,32 €	- €
15ARN489B	ARNOUVILLE - Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel - Parc ARNOUVILLE Est	192 900,00 €	- €	5 000,00 €
15PUIS403B	PUISEUX-EN-FRANCE - Construction de bassins de retenue des eaux pluviales de « La Fontaine Sainte Geneviève » au lieudit « du Bois du Coudray »	30 000,00 €	- €	221,76 €
15THI495	LE THILLAY - Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	206 488,40 €	55 563,80 €	140 136,80 €
15VEM488B	VÉMARS - Création d'un by-pass du ru de la Michelette	81 000,00 €	13 928,62 €	43 195,20 €
16DOM429J2	DOMONT - Réhabilitation du collecteur Eaux Pluviales Tête Richard	305 554,80 €	- €	197 554,80 €
16LOUV491A	LOUVRES - Redimensionnement et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue de Normandie et chemin de Marly	- €	112,00 €	- €
16MONST425	MONTSOULT - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	71 200,00 €	77 261,32 €	40 296,00 €
16VEM488C	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	24 000,00 €	- €	12 370,80 €
16VEM488D	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	15 000,00 €	4 432,00 €	- €
16VEM488E	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	55 000,00 €	12 922,14 €	57 964,00 €
16VEM488F	VÉMARS - Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	83 000,00 €	- €	35 220,00 €
17DOM430	DOMONT - Création d'un bassin de retenue Les Près d'eau	67 000,00 €	5 742,00 €	1 362,00 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales rue Jean Jaurès	1 041 000,00 €	2 756,70 €	98 000,00 €
17ECO146B	ÉCOUEN - Mise en sécurité ouvrage régul bassin "les réserves de Chauffour"	152 000,00 €	2 808,00 €	621,60 €
18BONFR505	BONNEUIL-EN-FRANCE - Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	284 000,00 €	108 090,00 €	49 599,80 €
18GOU429Q2	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	8 000,00 €	2 174,63 €	- €
18SARC503	SARCELLES - Bassin de retenue GIF	42 000,00 €	- €	- €
18SARC504	SARCELLES - Réouverture du PetitRosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	267 000,00 €	- €	- €
19EZAN513	EZANVILLE - Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	- €	3 410,60 €	35 000,00 €
19GOUS495A	GOUSSAINVILLE - Réouverture du Croult Vieux Pays	55 000,00 €	- €	10 118,16 €
19LETH98	LE THILLAY - ZAC Villemer	2 000,00 €	95,76 €	- €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le quartier du Grand Bouteiller	5 000,00 €	26 402,27 €	6 639,48 €
19MOIS509	MOISSELLES - Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	50 000,00 €	- €	23 353,48 €
19PUIS108	PUISEUX-EN-FRANCE - Redimensionnement du collecteur d'eaux pluviales rue du Général Leclerc	46 000,00 €	- €	- €
19SARC113	SARCELLES - Extension du réseau d'eaux usées rue Pierre Brossolette	- €	5 862,00 €	- €
19STWI90	SAINT-WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	- €	6 587,54 €	6 620,88 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Rue Scribe	- €	136 080,81 €	583,20 €
BASS EAU	BR ST WITZ ET OMBREVAL	218 200,00 €	14 045,08 €	15 185,00 €
BOIS ORVIL	Bois d'Orville	80 000,00 €	- €	- €
INVFLORE	Inventaire Faune Flore Petit Rosne	45 380,00 €	10 380,00 €	- €
		3 975 887,20 €	1 186 204,69 €	855 536,52 €

CA 2019 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes d'Investissement



Les recettes détail par article budgétaire

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
Recettes	22 839 857,00 €	5 869 214,56 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 450 287,56 €	4 450 287,56 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	241 248,44 €	576 906,52 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	241 248,44 €	576 906,52 €	- €
13 - Subventions d'investissement	205 113,00 €	483 960,24 €	- €
1311 - Etat et établissements nationaux	- €	178 768,00 €	- €
1321 - Etat et établissements nationaux	- €	79 752,00 €	- €
1328 - Autres	205 113,00 €	205 113,00 €	- €
13248 - Autres communes	- €	20 327,24 €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	10 861,98 €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	10 861,98 €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	529 600,00 €	121 632,49 €	- €
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	3 286,75 €	- €
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	- €	- €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMÉR	- €	89 365,74 €	- €
458240 - M351-105 LOUVRES	80 000,00 €	28 980,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 088 038,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	- €
28031 - Amortissements des frais d'études	62 518,00 €	62 517,60 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	22 248,00 €	22 248,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	40 180,00 €	40 179,01 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	15 060,00 €	15 059,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	23 254,00 €	23 253,16 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 589,00 €	2 589,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	14 697,00 €	14 697,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	41 204,00 €	41 204,00 €	
28184 - Mobilier	711,00 €	711,00 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	3 109,00 €	3 108,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	- €
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	- €	- €

Le FCTVA s'est élevé à 576 906,52 €.

Sur les opérations d'équipement, le montant des subventions reçues s'élève à 483 960,24 €.

Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **D'adopter** le compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 909 247,72 €	1 418 927,00 €	12 328 174,72 €
Dépenses	5 944 062,94 €	3 142 700,32 €	9 086 763,26 €
Résultat de l'exercice	4 965 184,78 €	-1 723 773,32 €	3 241 411,46 €
Résultat antérieur	13 356 991,15 €	4 450 287,56 €	17 807 278,71 €
Résultat total	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M.14,

Vu la délibération du 27 mars 2019 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du 3 juillet 2019 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 11 décembre 2019 approuvant la décision modificative n° 2,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **Adopte** le compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte – Transport et GÉMAPI, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 909 247,72 €	1 418 927,00 €	12 328 174,72 €
Dépenses	5 944 062,94 €	3 142 700,32 €	9 086 763,26 €
Résultat de l'exercice	4 965 184,78 €	-1 723 773,32 €	3 241 411,46 €
Résultat antérieur	13 356 991,15 €	4 450 287,56 €	17 807 278,71 €
Résultat total	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET PRINCIPAL
RELATIF AUX COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES COLLECTE –
TRANSPORT - GÉMAPI**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

095103
TRES. GONESSE



II-1 **GED**
Exercice 2019

23100 - SYNDM SIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 839 857,00	24 052 115,00	46 891 972,00
Titres de recettes émis (b)	1 418 927,00	10 947 091,67	12 366 018,67
Réductions de titres (c)		37 843,95	37 843,95
Recettes nettes (d = b - c)	1 418 927,00	10 909 247,72	12 328 174,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 839 857,00	24 052 115,00	46 891 972,00
Mandats émis (f)	3 162 358,35	6 360 848,84	9 523 207,19
Annulations de mandats (g)	19 658,03	416 785,90	436 443,93
Dépenses nettes (h = f - g)	3 142 700,32	5 944 062,94	9 086 763,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		4 965 184,78	3 241 411,46
(h - d) Déficit	1 723 773,32		

23100 - SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	4 450 287,56		-1 723 773,32		2 726 514,24
Fonctionnement	13 356 991,15		4 965 184,78		18 322 175,93
TOTAL I	17 807 278,71		3 241 411,46		21 048 690,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
23300-SAGE-CROU ENG V MER-SYND					
Investissement	-13 742,33		124 353,71		110 611,38
Fonctionnement	896,72		-14 828,32		-13 931,60
Sous-Total	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
TOTAL II	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
23200-EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	95 085 101,62		-1 901 092,89		93 184 008,73

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le compte de gestion budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI du même exercice,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2343-1 et suivants relatifs à la comptabilité du comptable public du syndicat,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le comptable public de GONESSE et que le compte de gestion du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget principal assainissement eaux pluviales - GÉMAPI du Syndicat,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif budget principal assainissement eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2019 du Président et les écritures du compte de gestion du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2019 du comptable public de GONESSE,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** le compte de gestion du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI du même exercice,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019
BUDGET PRINCIPAL RELATIF AUX COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT EAUX
PLUVIALES COLLECTE – TRANSPORT – GÉMAPI

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2019 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 909 247,72 €	1 418 927,00 €	12 328 174,72 €
Dépenses	5 944 062,94 €	3 142 700,32 €	9 086 763,26 €
Résultat de l'exercice	4 965 184,78 €	-1 723 773,32 €	3 241 411,46 €
Résultat antérieur	13 356 991,15 €	4 450 287,56 €	17 807 278,71 €
Résultat total	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	1 413 014,85 €
Solde	-1 413 014,85 €

Besoin de financement
0,00 €

A reporter en fonctionnement	18 322 175,93 €
------------------------------	-----------------

Solde de l'excédent

Il n'y a pas de besoin de financement. Par conséquent, la somme de 18 322 175,93 € sera reportée en fonctionnement au 002.

Il est donc proposé au Comité syndical :

- **De reporter** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 2 726 514,24 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- **De reporter** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 18 322 175,93 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que le compte administratif du budget principal eaux pluviales – GÉMAPI de l'exercice 2019 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 18 322 175,93 €

Considérant que le compte administratif du budget principal eaux pluviales – GÉMAPI de l'exercice 2019 laisse apparaître en section d'investissement un excédent cumulé de 2 726 514,24 €

Considérant le résultat déficitaire des restes à réaliser de 1 413 014,85€,

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement,

Le Comité syndical, après examen :

- **Reporte** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 2 726 514,24 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 18 322 175,93 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.

**FIXATION DE LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE POUR L'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE TRANSPORT ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES DE L'ANNÉE 2020**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2019 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Cette fiscalité additionnelle ne concerne pour 2020 que les communes qui n'ont pas transféré leur compétence à l'intercommunalité.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De porter** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2020 à un montant de 117 511 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2020.

Collectivité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement Fiscalisation	Mode de Prélèvement Fiscalisation
BAILLET-EN-FRANCE	33 806 €	34 144 €
MAREIL-EN-FRANCE	11 739 €	11 856 €
MONTSOULT	57 754 €	58 332 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 049 €	13 179 €
	116 348 €	117 511 €

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de débat d'orientations budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à 2019,

Le comité syndical décide :

- **Porte** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2020 à un montant de 117 511 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2020.

Collectivité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement Fiscalisation	Mode de Prélèvement Fiscalisation
BAILLET-EN-FRANCE	33 806 €	34 144 €
MAREIL-EN-FRANCE	11 739 €	11 856 €
MONTSOULT	57 754 €	58 332 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 049 €	13 179 €
	116 348 €	117 511 €

**FIXATION DES CONTRIBUTIONS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
TRANSPORT ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES DE L'ANNÉE 2020**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2019 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Pour les communes ayant transférées leur compétence, les centimes syndicaux deviennent des contributions versées par les intercommunalités.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De porter** le montant des contributions pour 2020 à un montant de 3 848 853 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président concernant ces contributions pour 2020.

Intercommunalité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	889 004 €	897 894 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 921 742 €	2 950 959 €
	3 810 746 €	3 848 853 €

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de débat d'orientations budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à 2019,

Le comité syndical décide :

- **Porte** le montant des contributions pour 2020 à un montant de 3 848 853 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2020.

Intercommunalité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	889 004 €	897 894 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 921 742 €	2 950 959 €
	3 810 746 €	3 848 853 €

**FIXATION DES CONTRIBUTIONS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
COLLECTE ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES DE L'ANNÉE 2020**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Compte tenu de la reprise de la compétence Collecte assainissement eaux pluviales de 22 communes au 1^{er} janvier 2020, et des orientations budgétaires présentées le 11 décembre 2020, le montant des centimes syndicaux pour la compétence collecte assainissement eaux pluviales sont de 1 253 024 € répartis de la manière suivante :

Intercommunalité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (ARNOUVILLE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUQUEVAL, CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES, ECOUEN, EPIAIS-LÈS-LOUVRES, FONTENAY-EN-PARISIS, LE MESNIL AUBRY, LE PLESSIS-GASSOT, LE THILLAY, LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE, SAINT-WITZ, SARCELLES, VAUD'HERLAND, VÉMARS, VILLERON, VILLIERS-LE-BEL)	902 594 €	902 594 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE)		350 430 €
	902 594 €	1 253 024 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De décider** que le montant des contributions pour 2020 est de 1 253 024 €, au titre de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président concernant ces contributions 2020.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de débat d'orientations budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,

Le comité syndical décide :

- **Décide** que le montant des contributions pour 2020 est de 1 253 024 €, au titre de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,
- **Et donne** tous pouvoirs Président concernant ces contributions 2020.

Intercommunalité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (ARNOUVILLE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUQUEVAL, CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES, ECOUEN, EPIAIS-LÈS-LOUVRES, FONTENAY-EN-PARISIS, LE MESNIL AUBRY, LE PLESSIS-GASSOT, LE THILLAY, LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE, SAINT-WITZ, SARCELLES, VAUD'HERLAND, VÉMARS, VILLERON, VILLIERS-LE-BEL)	902 594 €	902 594 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE)		350 430 €
	902 594 €	1 253 024 €

FIXATION DE LA CONTRIBUTION POUR LA COMPÉTENCE GÉMAPI DE L'ANNÉE 2020

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, de procéder à l'augmentation de 1% de la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2019 (3 913 722 €). Le montant de la participation des intercommunalités pour la compétence GÉMAPI pour 2020 sera donc de 3 952 857 €.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De porter** le montant de la participation des intercommunalités à fiscalité propre pour la compétence GÉMAPI pour l'année 2020 à un montant de 3 952 857 €, réparties comme suit,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente fixation.

Intercommunalité	2019	2020
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	884 583 €	893 428 €
Communauté de Communes Carnelle – Pays de France	116 568 €	117 733 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 912 571 €	2 941 696 €
	3 913 722 €	3 952 857 €

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la GÉestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI),

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité de procéder à l'augmentation de 1 % de la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2019,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Porte** le montant de la participation des intercommunalités à fiscalité propre pour la compétence GÉMAPI pour l'année 2019 à un montant de 3 952 857 €, réparties comme suit,
- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente fixation.

Intercommunalité	2019	2020
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	884 583 €	893 428 €
Communauté de Communes Carnelle – Pays de France	116 568 €	117 733 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 912 571 €	2 941 696 €
	3 913 722 €	3 952 857 €

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2020 - BUDGET PRINCIPAL RELATIF AUX COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT
EAUX PLUVIALES COLLECTE – TRANSPORT - GÉMAPI**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

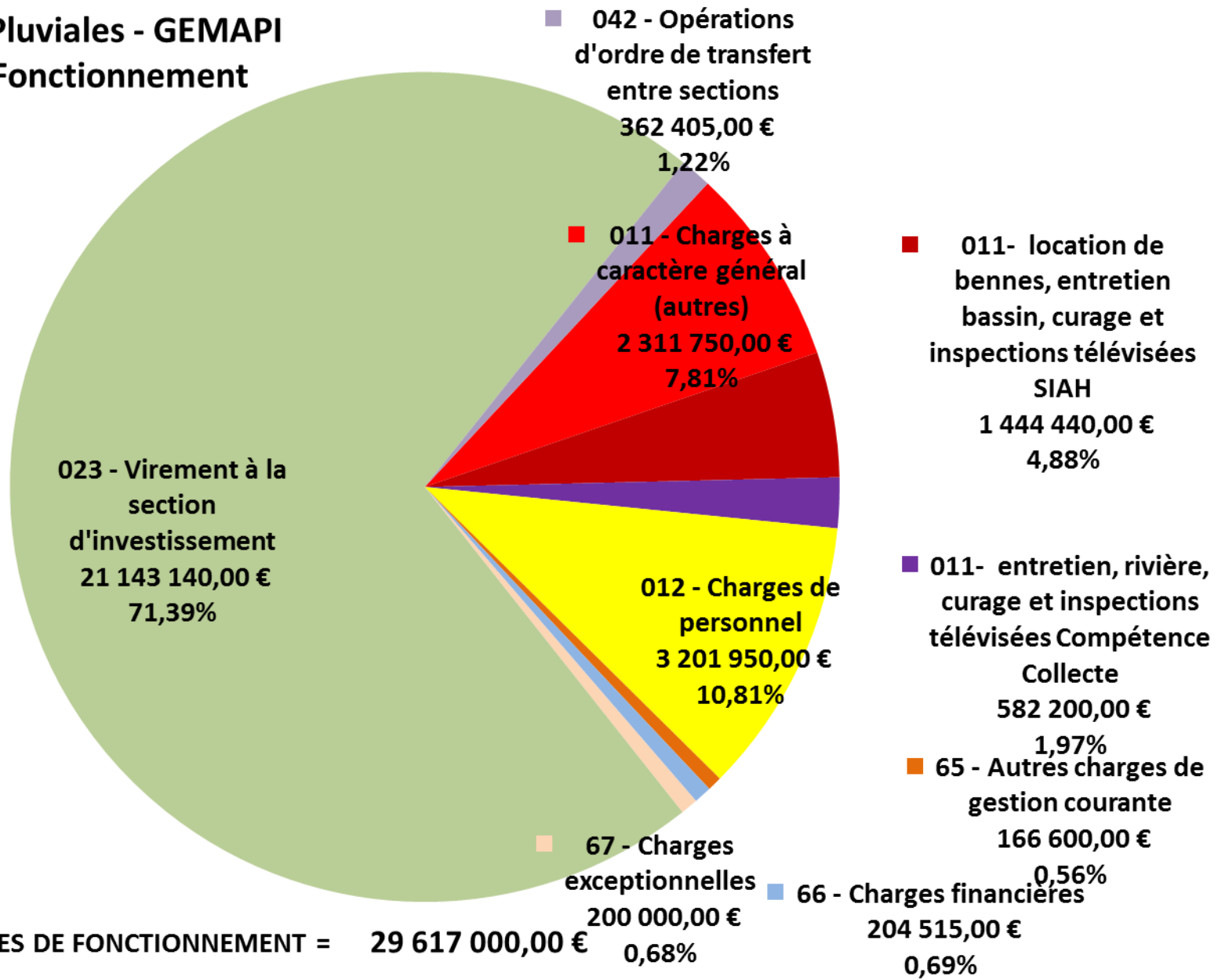
Rapporteur : Anita MANDIGOU

La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Dépenses	24 052 115,00 €	5 944 062,94 €	29 617 000,00 €
011 - Charges à caractère général	3 063 676,00 €	2 612 640,44 €	4 338 390,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 834 231,00 €	2 587 557,58 €	3 201 950,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	123 600,00 €	120 176,77 €	166 600,00 €
66 - Charges financières	215 000,00 €	187 120,11 €	204 515,00 €
67 - Charges exceptionnelles	502 000,00 €	211 002,27 €	200 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	17 088 038,00 €	- €	21 143 140,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €
Recettes	24 052 115,00 €	24 266 238,87 €	29 617 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 356 991,15 €	13 356 991,15 €	18 322 175,93 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 917 115,00 €	1 709 083,09 €	2 066 579,07 €
73 - Impôts et taxes	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €	117 511,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 916 390,85 €	4 921 014,30 €	9 074 734,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	2,16 €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	362 580,20 €	- €
013 - Atténuations de charges	- €	49 883,97 €	36 000,00 €

BP 2020 - Eaux Pluviales - GEMAPI

Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Dépenses	24 052 115,00 €	5 944 062,94 €	29 617 000,00 €
011 - Charges à caractère général	3 063 676,00 €	2 612 640,44 €	4 338 390,00 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	30,19 €	300,00 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	13 904,01 €	20 000,00 €
60622 - Carburants	37 500,00 €	52 386,50 €	58 000,00 €
60623 - Alimentation	3 000,00 €	3 110,95 €	3 500,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	500,00 €	2 083,07 €	1 200,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	4 500,00 €	11 375,96 €	7 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	10 000,00 €	8 297,97 €	10 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	14 525,00 €	11 839,47 €	15 000,00 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	- €	289,19 €	2 500,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	17 589,00 €	11 849,17 €	14 500,00 €
6132 - Locations immobilières	13 500,00 €	125 519,63 €	95 000,00 €
6135 - Locations mobilières	171 670,00 €	170 273,22 €	205 500,00 €
61521 - Terrains	340 500,00 €	271 864,20 €	322 200,00 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	36 640,00 €	51 284,30 €	50 200,00 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	931 898,00 €	926 967,34 €	1 958 830,00 €
61551 - Matériel roulant	13 827,00 €	16 512,19 €	20 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
6156 - Maintenance	96 088,00 €	76 307,39 €	94 500,00 €
6161 - Assurance multirisques	110 000,00 €	156 719,24 €	130 000,00 €
617 - Etudes et recherches	84 000,00 €	19 055,00 €	87 000,00 €
6182 - Documentation générale et technique	5 500,00 €	4 701,90 €	7 030,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	83 000,00 €	71 408,95 €	73 000,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	12 000,00 €	1 438,00 €	12 000,00 €
6188 - Autres frais divers	200 053,00 €	187 703,41 €	194 600,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 600,00 €	3 335,60 €	3 500,00 €
6226 - Honoraires	40 000,00 €	18 319,44 €	22 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	30 000,00 €	3 003,00 €	10 000,00 €
6228 - Divers	210 317,00 €	120 973,40 €	213 060,00 €
6231 - Annonces et insertions	19 200,00 €	21 768,24 €	24 200,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	1 684,08 €	2 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	- €	717,51 €	1 000,00 €
6237 - Publications	232 200,00 €	67 079,28 €	304 200,00 €
6238 - Divers	- €	- €	22 200,00 €
6244 - Transports administratifs	3 800,00 €	2 684,00 €	14 800,00 €
6256 - Missions	7 400,00 €	3 766,72 €	5 500,00 €
6257 - Réceptions	53 147,00 €	22 986,63 €	34 570,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	20 000,00 €	21 503,12 €	25 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	59 372,00 €	59 963,96 €	65 000,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	5 000,00 €	- €	2 500,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	73 300,00 €	48 378,00 €	71 750,00 €
62872 - Aux budgets annexes et aux régies municipales	75 000,00 €	- €	75 000,00 €
6288 - Autres services extérieurs	- €	200,00 €	40 500,00 €
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 500,00 €	8 105,00 €	2 500,00 €
63512 - Taxes foncières	- €	1 006,00 €	- €
63513 - Autres impôts locaux	13 000,00 €	11 995,21 €	13 000,00 €

L'article 61521, pour un montant de 322 200 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue.

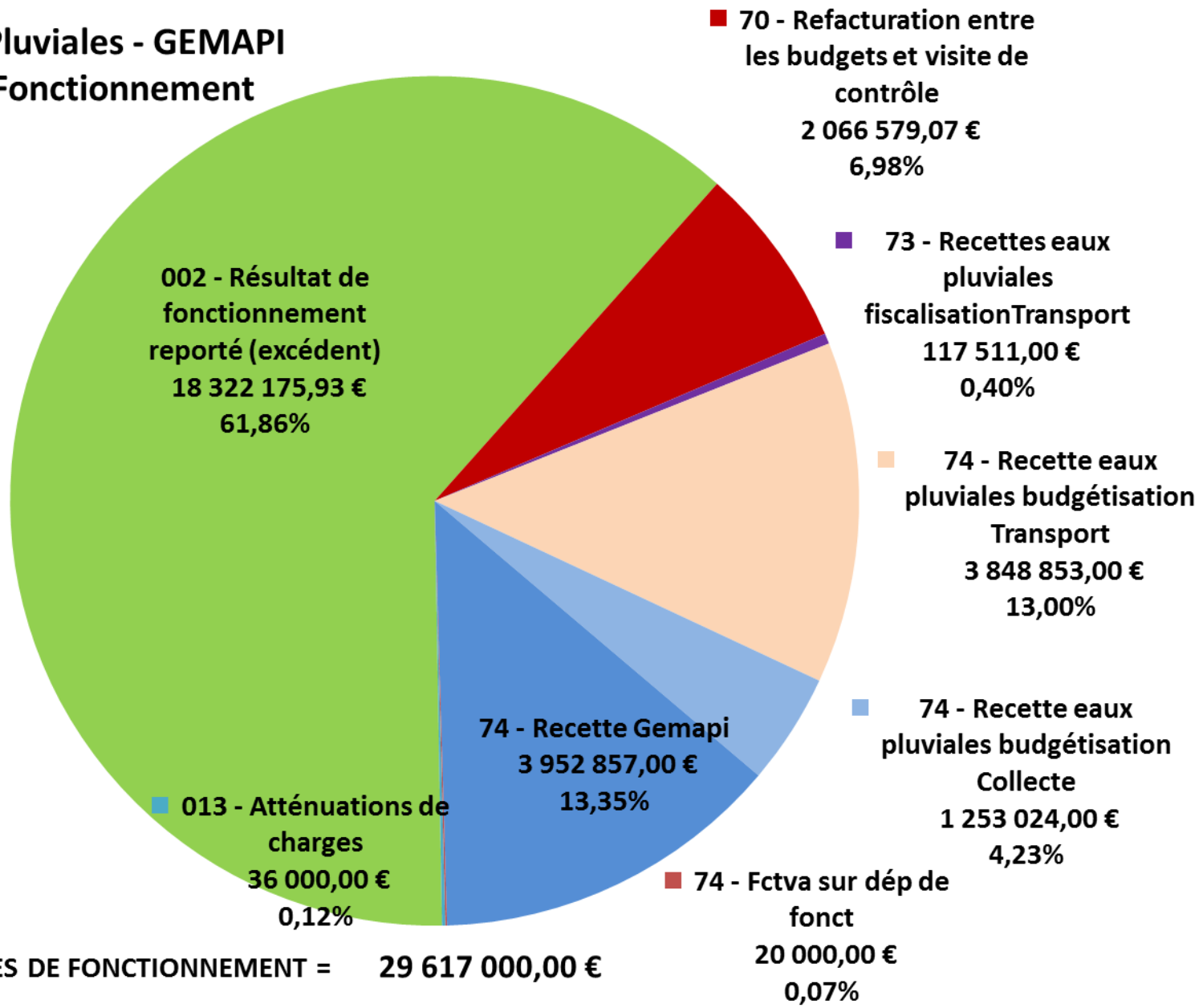
L'article 615232, pour un montant de 1 958 830 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus.

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 834 231,00 €	2 587 557,58 €	3 201 950,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	12 000,00 €	11 852,00 €	15 500,00 €
6331 - Versement de transport	30 150,00 €	26 802,72 €	33 600,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	7 500,00 €	6 667,48 €	8 400,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	24 600,00 €	21 868,77 €	27 500,00 €
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	4 510,00 €	4 000,40 €	5 800,00 €
64111 - Rémunération principale	826 345,00 €	849 297,65 €	910 000,00 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	48 070,00 €	50 346,17 €	57 200,00 €
64118 - Autres indemnités	460 420,00 €	419 233,14 €	504 000,00 €
64131 - Rémunérations	675 540,00 €	541 237,98 €	817 000,00 €
64138 - Autres indemnités	1 560,21 €	1 557,36 €	- €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	304 270,00 €	283 663,14 €	385 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	329 390,00 €	279 199,28 €	317 000,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00 €	44 918,88 €	60 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	11 950,00 €	12 233,73 €	16 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 500,00 €	4 223,18 €	4 500,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	7 370,00 €	9 466,77 €	10 200,00 €
6488 - Autres charges	42 055,79 €	20 988,93 €	30 250,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	123 600,00 €	120 176,77 €	166 600,00 €
6531 - Indemnités	80 000,00 €	87 277,53 €	110 000,00 €
6533 - Cotisations de retraite	5 000,00 €	5 805,81 €	8 000,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	600,00 €	553,32 €	500,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
6542 - Créances éteintes	8 900,00 €	- €	10 000,00 €
657363 - SPA	12 000,00 €	20 439,25 €	20 000,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	7 100,00 €	6 100,00 €	8 100,00 €
65888 - Autres	- €	0,86 €	- €
66 - Charges financières	215 000,00 €	187 120,11 €	204 515,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	215 000,00 €	195 552,00 €	200 409,00 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	- €	51 701,65 €	- €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	43 269,76 €	47 374,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	- €	43 268,00 €
67 - Charges exceptionnelles	502 000,00 €	211 002,27 €	200 000,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 000,00 €	79 530,91 €	200 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	302 000,00 €	131 471,36 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	17 088 038,00 €	- €	21 143 140,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €

Un chapitre 012 est en augmentation compte tenu de l'augmentation des effectifs comme annoncée dans les Orientations Budgétaires.

Le virement de section s'élève à 21 143 140 €.

BP 2020 - Eaux Pluviales - GEMAPI
Recettes de Fonctionnement



Les recettes

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Recettes	24 052 115,00 €	24 266 236,71 €	29 617 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 356 991,15 €	13 356 991,15 €	18 322 175,93 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 917 115,00 €	1 709 083,09 €	2 066 579,07 €
70688 - Autres prestations de services	150 000,00 €	- €	75 000,00 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	1 417 115,00 €	1 321 115,52 €	1 600 000,00 €
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	350 000,00 €	387 967,57 €	391 579,07 €
73 - Impôts et taxes	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €	117 511,00 €
73111 - Centimes syndicaux	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €	117 511,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 916 390,85 €	4 921 014,30 €	9 074 734,00 €
744 - FCTVA	34 598,85 €	39 222,30 €	20 000,00 €
74748 - Autres communes - budgétisation des centimes	79 066,00 €	79 066,00 €	- €
74758 - Autres groupements - budgétisation des centimes	889 004,00 €	889 004,00 €	1 253 024,00 €
74758 - Autres groupements - Recette Gemapi	3 913 722,00 €	3 913 722,00 €	3 952 857,00 €
74758 - Autres groupements - Recette Transport	- €	- €	3 848 853,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	362 580,20 €	- €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	362 580,20 €	- €
013 - Atténuations de charges	- €	49 883,97 €	36 000,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	48 428,55 €	35 000,00 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	- €	1 455,42 €	1 000,00 €

Les recettes sont marquées par :

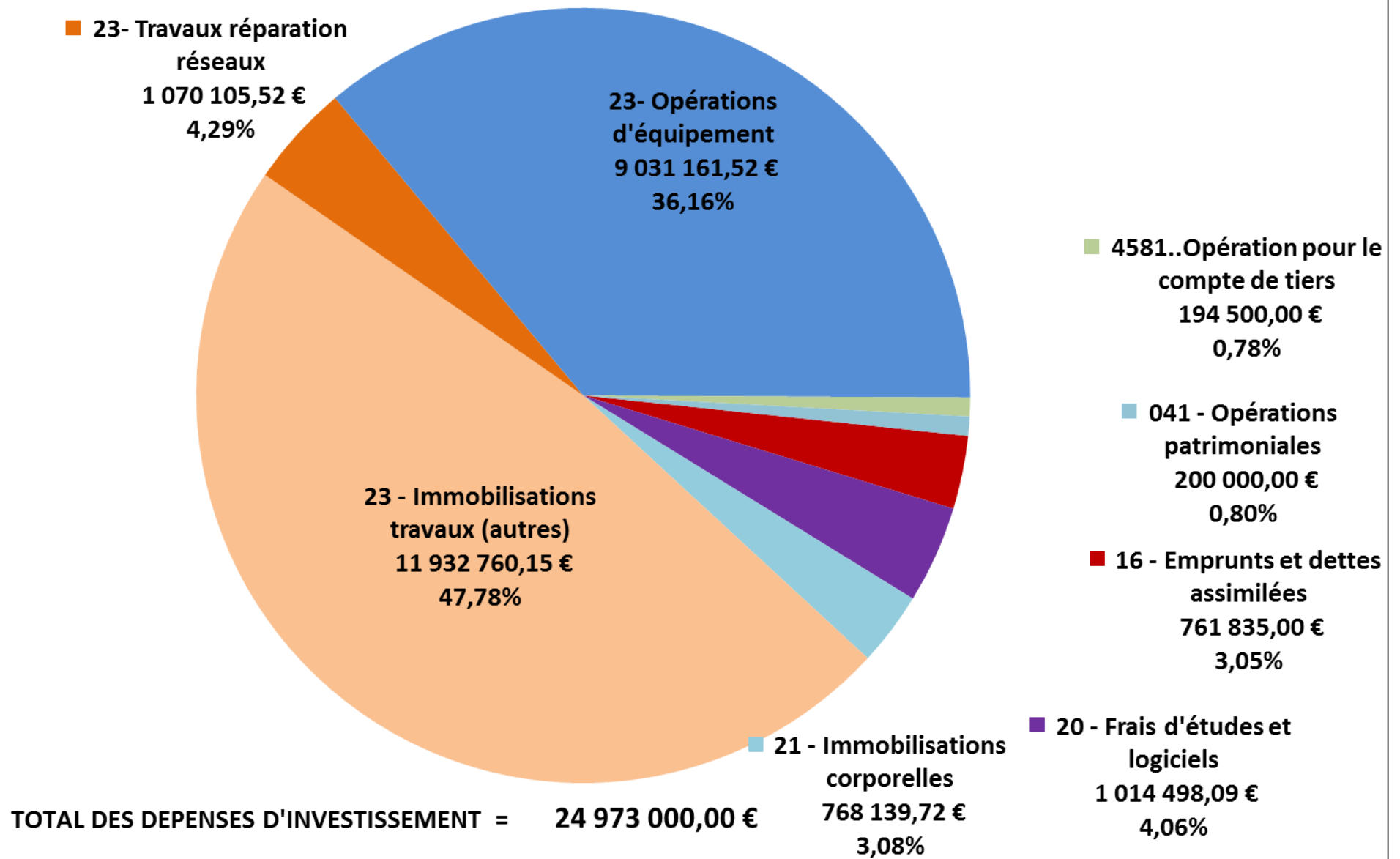
- Une augmentation de 1% pour les compétences Transport et Gémapi
- La recette liée à la compétence Collecte augmente du fait du transfert de compétence de 3 communes (Garges lès Gonesse, Gonesse, Goussainville).

La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
Dépenses	22 839 857,00 €	3 142 700,32 €	24 973 000,00 €	1 413 014,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00 €	733 694,83 €	761 835,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	569 786,00 €	281 268,48 €	1 014 498,09 €	249 498,09 €
21 - Immobilisations corporelles	567 502,64 €	260 103,79 €	768 139,72 €	113 139,72 €
23 - Immobilisations en cours	20 361 948,36 €	1 866 433,22 €	22 034 027,19 €	1 050 377,04 €
4581..Opération pour le compte de tiers	500 620,00 €	1 200,00 €	194 500,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	200 000,00 €	
Recettes	22 839 857,00 €	5 869 214,56 €	24 973 000,00 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 450 287,56 €	4 450 287,56 €	2 726 514,24 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	241 248,44 €	576 906,52 €	346 440,76 €	- €
13 - Subventions d'investissement	205 113,00 €	483 960,24 €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	10 861,98 €	- €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	529 600,00 €	121 632,49 €	194 500,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 088 038,00 €	- €	21 143 140,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	200 000,00 €	

BP 2020 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses d'Investissement



Les dépenses

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
Dépenses	22 839 857,00 €	3 142 700,32 €	24 973 000,00 €	1 413 014,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00 €	733 694,83 €	761 835,00 €	- €
1641 - Emprunts en euros	740 000,00 €	733 694,83 €	761 835,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	569 786,00 €	281 268,48 €	1 014 498,09 €	249 498,09 €
2031 - Frais d'études	519 166,00 €	252 507,44 €	955 430,64 €	243 430,64 €
2051 - Concessions et droits similaires	50 620,00 €	28 761,04 €	59 067,45 €	6 067,45 €
21 - Immobilisations corporelles	567 502,64 €	260 103,79 €	768 139,72 €	113 139,72 €
2111 - Terrains nus	- €	- €	30 000,00 €	- €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	57 688,00 €	48 036,00 €	97 688,00 €	7 688,00 €
2152 - Installations de voirie	- €	1 644,48 €	- €	- €
21532 - Réseaux d'assainissement	- €	12 034,67 €	14 721,11 €	14 721,11 €
21538 - Autres réseaux	347 557,97 €	112 548,09 €	318 605,86 €	68 605,86 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	76 201,31 €	36 135,51 €	52 681,58 €	7 681,58 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	48 454,88 €	38 910,71 €	67 443,17 €	14 443,17 €
2184 - Mobilier	6 000,00 €	4 619,04 €	148 500,00 €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	31 600,48 €	6 175,29 €	38 500,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	20 361 948,36 €	1 866 433,22 €	22 034 027,19 €	1 050 377,04 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 973 307,20 €	1 859 759,53 €	10 507 002,04 €	1 050 377,04 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	15 388 641,16 €	- €	11 527 025,15 €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €	- €
4581..Opération pour le compte de tiers	500 620,00 €	1 200,00 €	194 500,00 €	- €
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	1 200,00 €	- €	- €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €	- €
458140 - M351-105 LOUVRES	51 020,00 €	- €	- €	- €
458141 - M430-109 MONTSOULT	- €	- €	194 500,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	- €	- €	100 000,00 €	

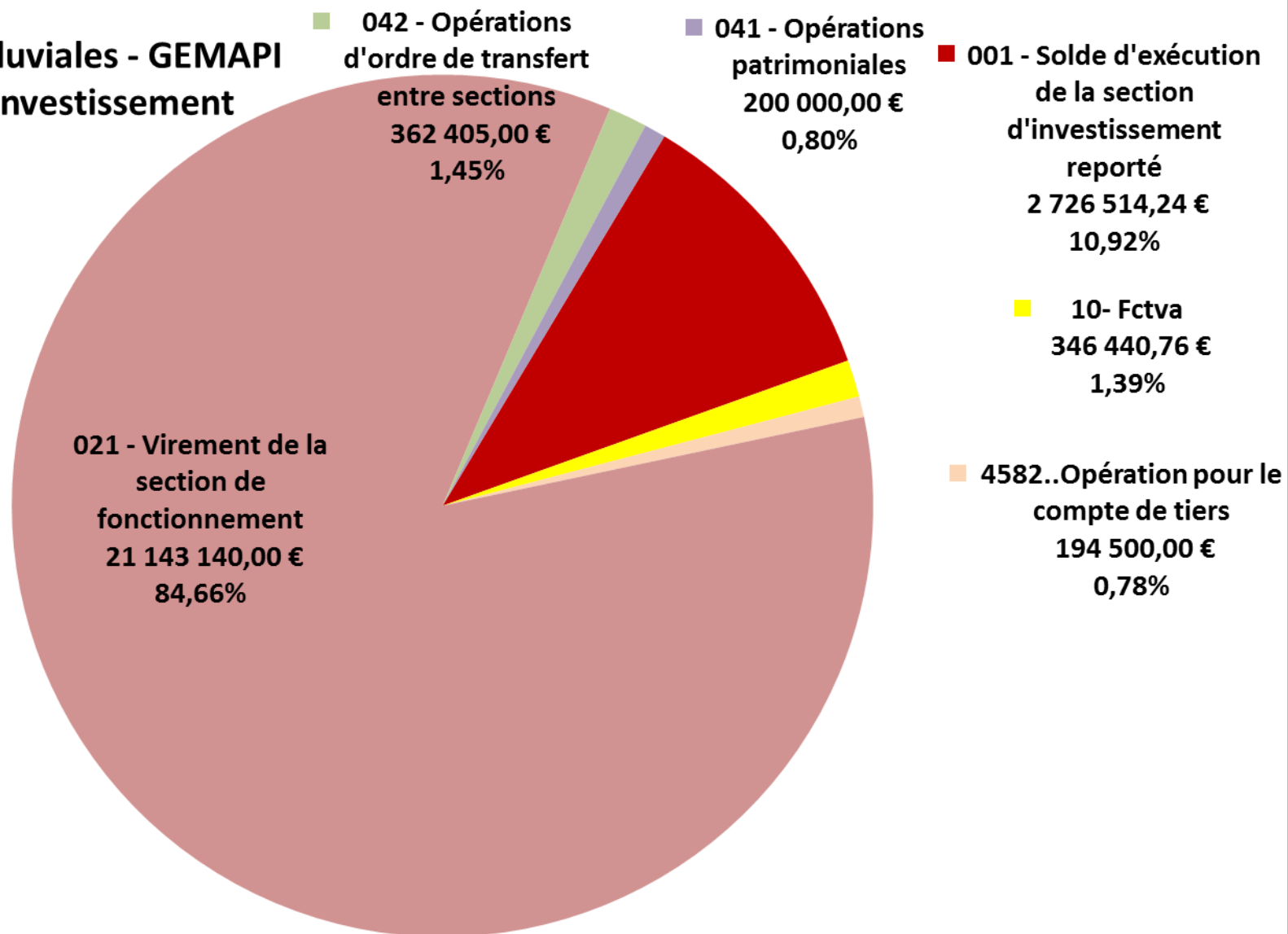
Le remboursement de l'emprunt s'élève à 761 835 €.

Il est envisagé de faire un prêt de 1 040 000€ au budget assainissement en DSP pour qu'il puisse financer ses investissements.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020	dont RAR
10GO484	GONESSE - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois »	90 743,56 €	55 743,56 €
12BAIL465B	BAILLET-EN-FRANCE - Restauration du rû de Montsoult	100 750,00 €	20 750,00 €
12VEM488	VÉMARS - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydraulique de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel bassin versant amont de la commune de VÉMARS	42 250,00 €	- €
15ARN489B	ARNOUVILLE - Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel - Parc ARNOUVILLE Est	5 000,00 €	5 000,00 €
15PUIS403B	PUISEUX-EN-FRANCE - Bassin de retenue	221,76 €	221,76 €
15THI495	LE THILLAY - Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	160 136,80 €	140 136,80 €
15VEM488B	VÉMARS - Création d'un by-pass du ru de la Michelette	506 195,20 €	43 195,20 €
16DOM429J2	DOMONT - Réhabilitation du collecteur Eaux Pluviales Tête Richard	197 554,80 €	197 554,80 €
16MONST425	MONTSOULT - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	57 796,00 €	40 296,00 €
16VEM488C	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	27 370,80 €	12 370,80 €
16VEM488D	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	10 000,00 €	- €
16VEM488E	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	57 964,00 €	57 964,00 €
16VEM488F	VÉMARS - Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	115 220,00 €	35 220,00 €
17DOM430	DOMONT - Création d'un bassin de retenue Les Près d'eau	49 362,00 €	1 362,00 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales rue Jean Jaurès	1 048 000,00 €	98 000,00 €
17ECO146B	ÉCOUEN - Mise en sécurité ouvrage régul bassin "les réserves de Chauffour"	621,60 €	621,60 €
18BONFR505	BONNEUIL-EN-FRANCE - Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	225 974,80 €	49 599,80 €
18SARC503	SARCELLES - Bassin de retenue GIF	43 000,00 €	- €
18SARC504	SARCELLES - Réouverture du PetitRosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	314 000,00 €	- €
19GOUS495A	GOUSSAINVILLE - Réouverture du Croult Vieux Pays	65 118,16 €	10 118,16 €
19EZAN513	EZANVILLE - Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	948 000,00 €	35 000,00 €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le quartier du Grand Bouteiller	1 209 639,48 €	6 639,48 €
19MOIS509	MOISSELLES - Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	93 353,48 €	23 353,48 €
19PUIS108	PUISEUX-EN-FRANCE - Redimensionnement du collecteur d'eaux pluviales rue du Général Leclerc	61 000,00 €	- €
19STWI90	SAINT-WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	6 620,88 €	6 620,88 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Rue Scribe	232 583,20 €	583,20 €
20ARN158	ARNOUVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue Balzac	194 500,00 €	- €
20ARN159	ARNOUVILLE - Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	144 500,00 €	- €
20ARN489D	ARNOUVILLE - Re-méandrage du Croult sur le site de la NEF	215 000,00 €	- €
20GARG122	GARGES-LÈS-GONESSE - Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	118 000,00 €	- €
20GARG123	GARGES-LÈS-GONESSE - Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	118 000,00 €	- €
20GON143	GONESSE - Réhabilitation rue Claret	139 500,00 €	- €
20GOUS136	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	339 500,00 €	- €
20LETHI144	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de Flore	139 500,00 €	- €
20LOUV510	LOUVRES - Revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	512 000,00 €	- €
20ROIS112	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Allées des Vergers	88 500,00 €	- €
20SARC146	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Nieuport	139 500,00 €	- €
20SARC147	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	244 500,00 €	- €
20SARC148	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	25 000,00 €	- €
20SARC149	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	25 000,00 €	- €
20SARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	45 000,00 €	- €
20VILB127	VILLIERS-LE-BEL - Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Charles de Gaulle	139 500,00 €	- €
20VILB132	VILLIERS-LE-BEL - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	10 000,00 €	- €
20VILB133	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	250 000,00 €	- €
20VILB134	VILLIERS-LE-BEL	240 000,00 €	- €
BASS EAU	BR ST WITZ ET OMBREVAL	215 185,00 €	15 185,00 €
INVFLORE	inventaire Faune Flore Petit Rosne	20 000,00 €	- €
		9 031 161,52 €	855 536,52 €

BP 2020 - Eaux Pluviales - GEMAPI
Recettes d'Investissement



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 24 973 000,00 €

Les recettes

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
Recettes	22 839 857,00 €	5 869 214,56 €	24 973 000,00 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 450 287,56 €	4 450 287,56 €	2 726 514,24 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	241 248,44 €	576 906,52 €	346 440,76 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	241 248,44 €	576 906,52 €	346 440,76 €	- €
13 - Subventions d'investissement	205 113,00 €	483 960,24 €	- €	- €
1311 - Etat et établissements nationaux	- €	178 768,00 €	- €	- €
1321 - Etat et établissements nationaux	- €	79 752,00 €	- €	- €
1328 - Autres	205 113,00 €	205 113,00 €	- €	- €
13248 - Autres communes	- €	20 327,24 €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	10 861,98 €	- €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	10 861,98 €	- €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	529 600,00 €	121 632,49 €	194 500,00 €	- €
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	3 286,75 €	- €	- €
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	- €	- €	- €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €	- €
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	- €	89 365,74 €	- €	- €
458240 - M351-105 LOUVRES	80 000,00 €	28 980,00 €	- €	- €
458241 - M430-109 MONTSOULT	- €	- €	194 500,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 088 038,00 €	- €	21 143 140,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €	- €
28031 - Amortissements des frais d'études	62 518,00 €	62 517,60 €	181 839,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	22 248,00 €	22 248,00 €	22 253,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	40 180,00 €	40 179,01 €	30 308,00 €	
28135 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	- €	- €	3 024,00 €	
28152 - Installations de voirie	- €	- €	82,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	- €	- €	737,00 €	
281538 - Autres réseaux	- €	- €	5 262,00 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	15 060,00 €	15 059,00 €	19 556,00 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 589,00 €	2 589,00 €	2 584,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	14 697,00 €	14 697,00 €	14 693,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	41 204,00 €	41 204,00 €	41 190,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	23 254,00 €	23 253,16 €	35 208,00 €	
28184 - Mobilier	711,00 €	711,00 €	1 082,00 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	3 109,00 €	3 108,00 €	4 587,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	- €	- €	100 000,00 €	

Le FCTVA est estimé à 346 440,76 €.

Il n'est pas inscrit de recours à l'emprunt.

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte – Transport - GÉMAPI de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	29 617 000 €
Dépenses.....	29 617 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	24 973 000 €
Dépenses.....	24 973 000 €

- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nomenclature comptable M.14,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire le 11 décembre 2019

Considérant le projet de budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte – Transport - GÉMAPI de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	29 617 000 €
Dépenses.....	29 617 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	24 973 000 €
Dépenses.....	24 973 000 €

- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

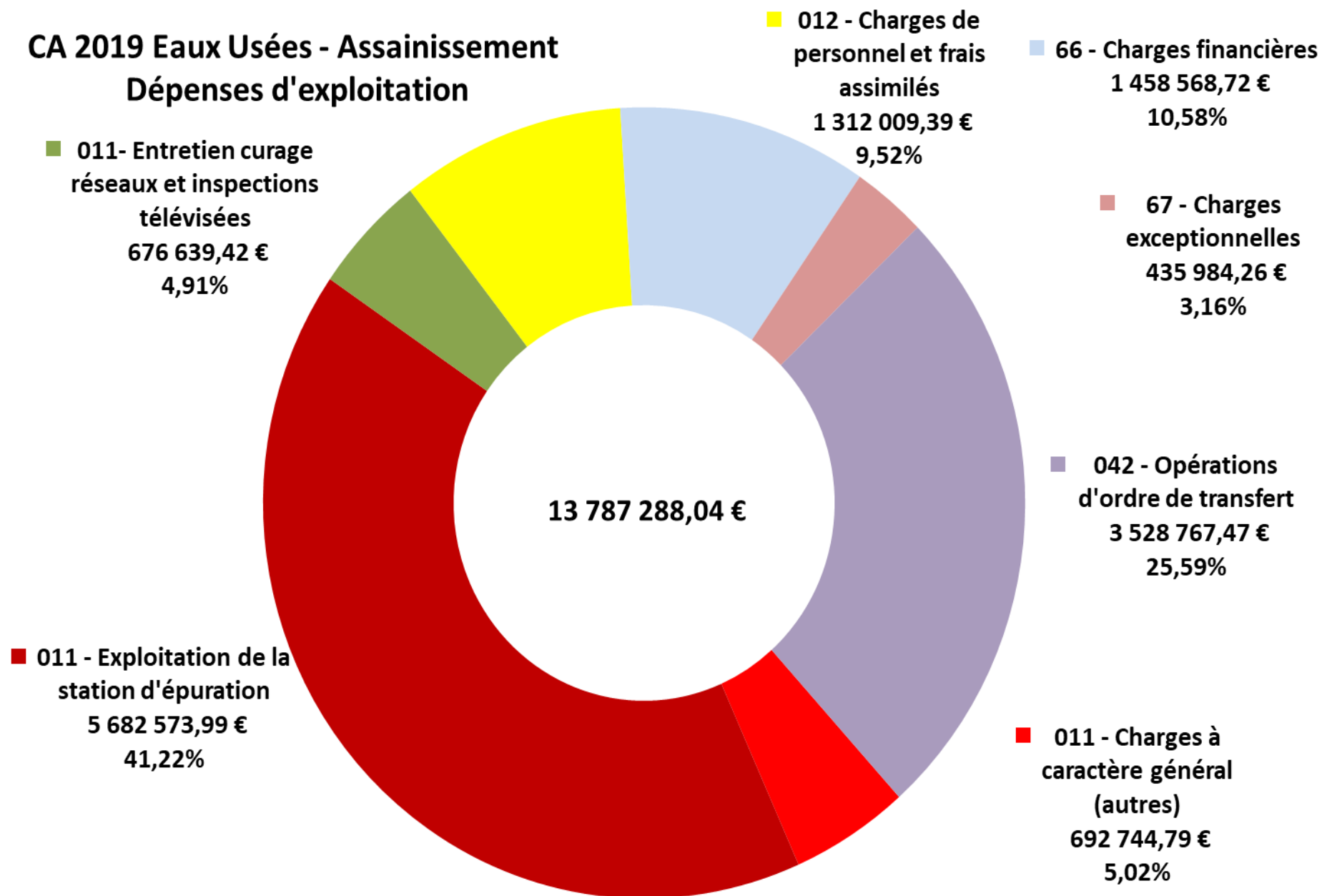
La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé
Dépenses	32 963 717,72 €	13 787 288,04 €	41,83%
011 - Charges à caractère général	8 804 250,00 €	7 051 958,20 €	80,10%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €	96,39%
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	- €	0,00%
66 - Charges financières	1 510 000,00 €	1 458 568,72 €	96,59%
67 - Charges exceptionnelles	711 000,00 €	435 984,26 €	61,32%
023 - Virement à la section d'investissement	16 998 582,72 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	100,00%
Recettes	32 963 717,72 €	21 373 847,43 €	64,84%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	11 994 040,06 €		0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	18 588 279,00 €	18 476 102,32 €	99,40%
74 - Subventions d'exploitation	1 000 000,00 €	1 481 440,20 €	148,14%
77 - Produits exceptionnels	924 968,66 €	959 883,83 €	103,77%
78 - Reprises sur provisions	8 000,00 €	8 000,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	100,00%

Résultat Cumulé de l'exploitation (excédent) = 19 580 599,45 €

CA 2019 Eaux Usées - Assainissement Dépenses d'exploitation



Les dépenses (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019
Dépenses	32 963 717,72 €	13 787 288,04 €
011 - Charges à caractère général	8 804 250,00 €	7 051 958,20 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	20 300,00 €	2 227,16 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	18 500,00 €	12 315,28 €
6066 - Carburants	150,00 €	119,95 €
611 - Sous-traitance générale	5 000,00 €	- €
6132 - Locations immobilières	3 000,00 €	2 569,02 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	50 000,00 €	25 504,53 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	865 000,00 €	676 639,42 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 150 000,00 €	5 682 573,99 €
6156 - Maintenance	45 600,00 €	23 047,14 €
617 - Etudes et recherches	5 000,00 €	5 040,00 €
618 - Divers	14 140,00 €	- €
6221 - Commissions et courtages sur achats	- €	55 701,94 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	200 000,00 €	159 960,14 €
6226 - Honoraires	25 000,00 €	900,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00 €	7 994,44 €
6228 - Divers	34 560,00 €	32 702,60 €
6231 - Annonces et insertions	- €	14 148,00 €
6262 - Frais de télécommunications	15 000,00 €	9 365,35 €
6287 - Remboursements de frais	350 000,00 €	341 149,24 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	- €
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	- €
66 - Charges financières	1 510 000,00 €	1 458 568,72 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 500 000,00 €	1 441 837,30 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	- €	- 1 044 991,56 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	10 000,00 €	1 061 722,98 €
67 - Charges exceptionnelles	711 000,00 €	435 984,26 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	2 186,22 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	401 000,00 €	400 787,29 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	- €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	300 000,00 €	26 943,65 €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	6 067,10 €
023 - Virement à la section d'investissement	16 998 582,72 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €

Les frais d'entretien du réseaux (curage et inspections télévisées) représentent 676 639,42€.

Les frais de la station de dépollution se montent à 5 682 573,99€

L'article 617 sur les études et recherches traduit les frais d'analyse de l'eau en entrée et sortie de la station.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement qui se monte à 159 960,14 €.

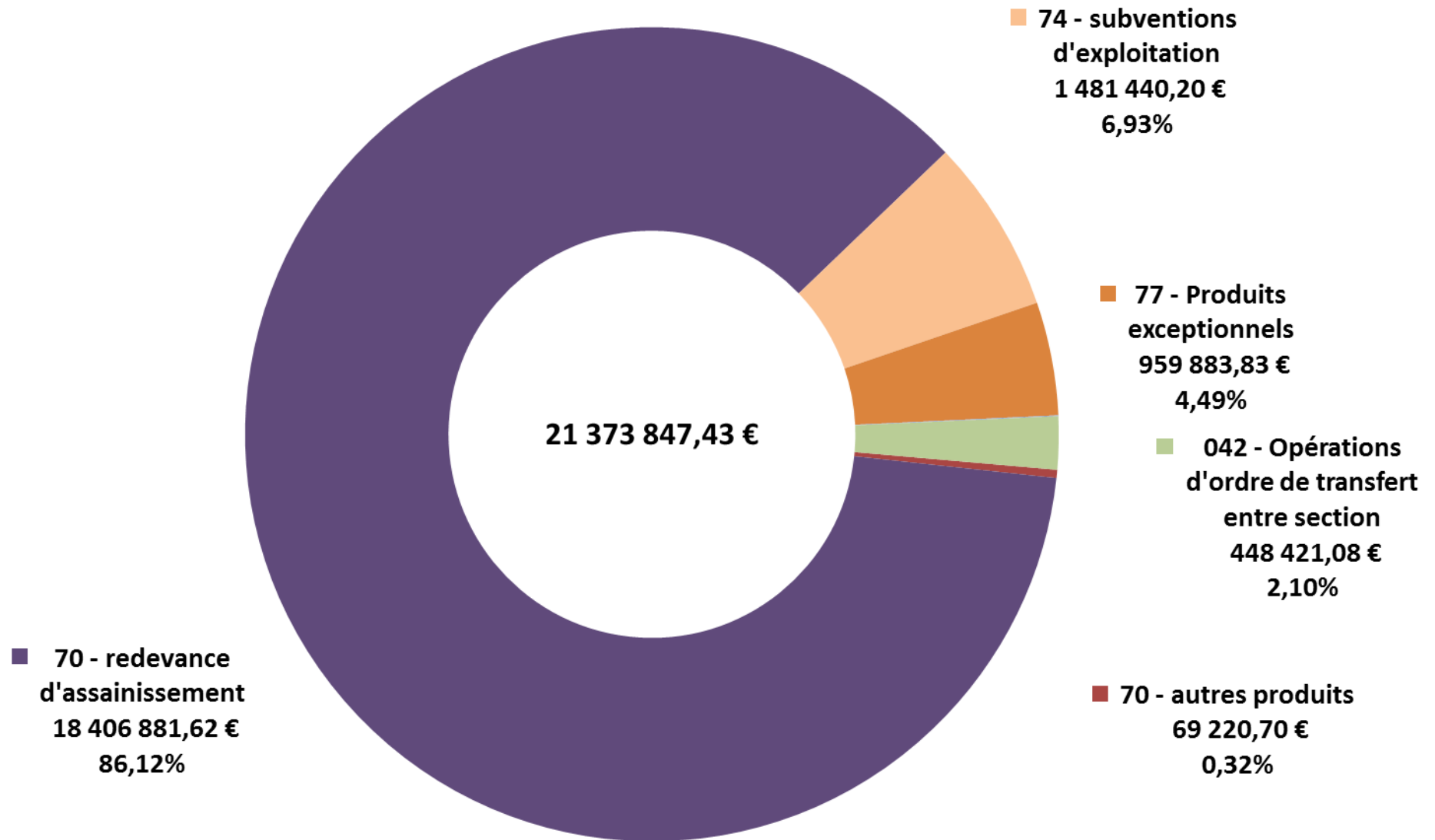
L'article 6287 d'un montant de 341 149,24 € correspond au reversement de la moitié des frais d'administration générale et du service communication au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

Le chapitre 012 sur les charges de personnel correspond au reversement du budget annexe eaux usées – assainissement au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI

Dans le chapitre 67, on peut relever les éléments suivants :

- L'article 6718 correspond au solde des conventions d'entretien pour un montant de 182 231,80 € et la prise en charge des soldes des opérations sous mandat pour un montant de 170 080,15€, et du reversement de la prime aquex aux communes pour 21 005€.

CA 2019 Eaux Usées - Assainissement - Recettes d'exploitation



Les recettes (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019
Recettes	32 963 717,72 €	21 373 847,43 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	11 994 040,06 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	18 588 279,00 €	18 476 102,32 €
704 - Travaux	- €	46 285,70 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	18 513 279,00 €	18 406 881,62 €
7087 - Remboursements de frais	- €	5 360,00 €
7088 - Autres produits d'activités annexes (contrôle branchements)	75 000,00 €	17 575,00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 000 000,00 €	1 481 440,20 €
741 - Primes d'épuration	1 000 000,00 €	1 474 321,20 €
748 - Autres subventions d'exploitation	- €	7 119,00 €
77 - Produits exceptionnels	924 968,66 €	959 883,83 €
7711 - Débits et pénalités perçus	- €	27 217,66 €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	22,14 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50,94 €	7 726,31 €
778 - Autres produits exceptionnels	924 917,72 €	924 917,72 €
78 - Reprises sur provisions	8 000,00 €	8 000,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	8 000,00 €	8 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	448 430,00 €	448 421,08 €

Le compte 704 traduit la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) pour un montant de 46 285,70€.

Le compte 70611 reflète le montant de la redevance assainissement qui s'élève à 18 406 881,62 €.

L'article 741 comprend la réalisation de 1 474 321,20 € de la prime pour épuration.

L'article 778 prend en compte le transfert des résultats d'exploitation des Communes ayant transférées leur compétence assainissement.

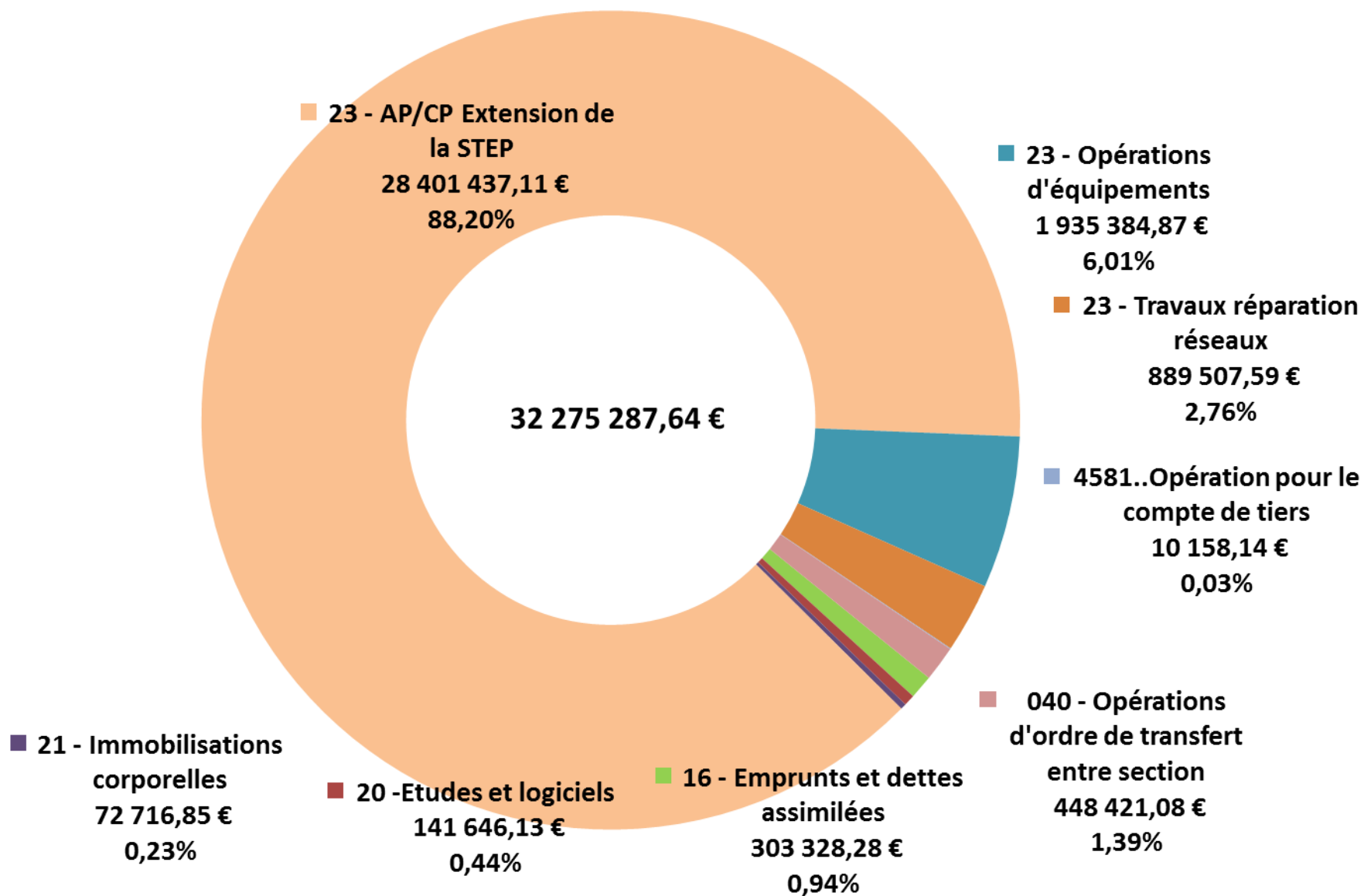
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé	RAR
Dépenses	140 255 794,74 €	32 275 287,64 €	23,01%	5 515 232,35 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	100,00%	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00 €	303 328,28 €	99,45%	
20 - Immobilisations incorporelles	894 408,24 €	141 646,13 €	15,84%	540 266,99 €
21 - Immobilisations corporelles	168 000,00 €	72 716,85 €	43,28%	39 308,43 €
23 - Immobilisations en cours	137 493 993,30 €	31 226 329,57 €	22,71%	4 791 187,30 €
4581..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	10 158,14 €	1,16%	144 469,63 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	100,00%	
Recettes	140 255 794,74 €	30 374 194,75 €	21,66%	144 469,63 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 085 101,62 €		0,00%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 208 819,79 €	4 633 868,33 €	209,79%	- €
13 - Subventions d'investissement	3 533 796,00 €	3 723 546,16 €	105,37%	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	100,04%	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	266 998,49 €		- €
4582..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	186 409,30 €	21,35%	144 469,63 €
021 - Virement de la section d'exploitation	16 998 582,72 €	- €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	100,00%	

Résultat Cumulé d'investissement (excédent) = 93 184 008,73 €

CA 2019 Eaux Usées - Assainissement - Dépenses d'Investissement



Les dépenses (par article budgétaire)

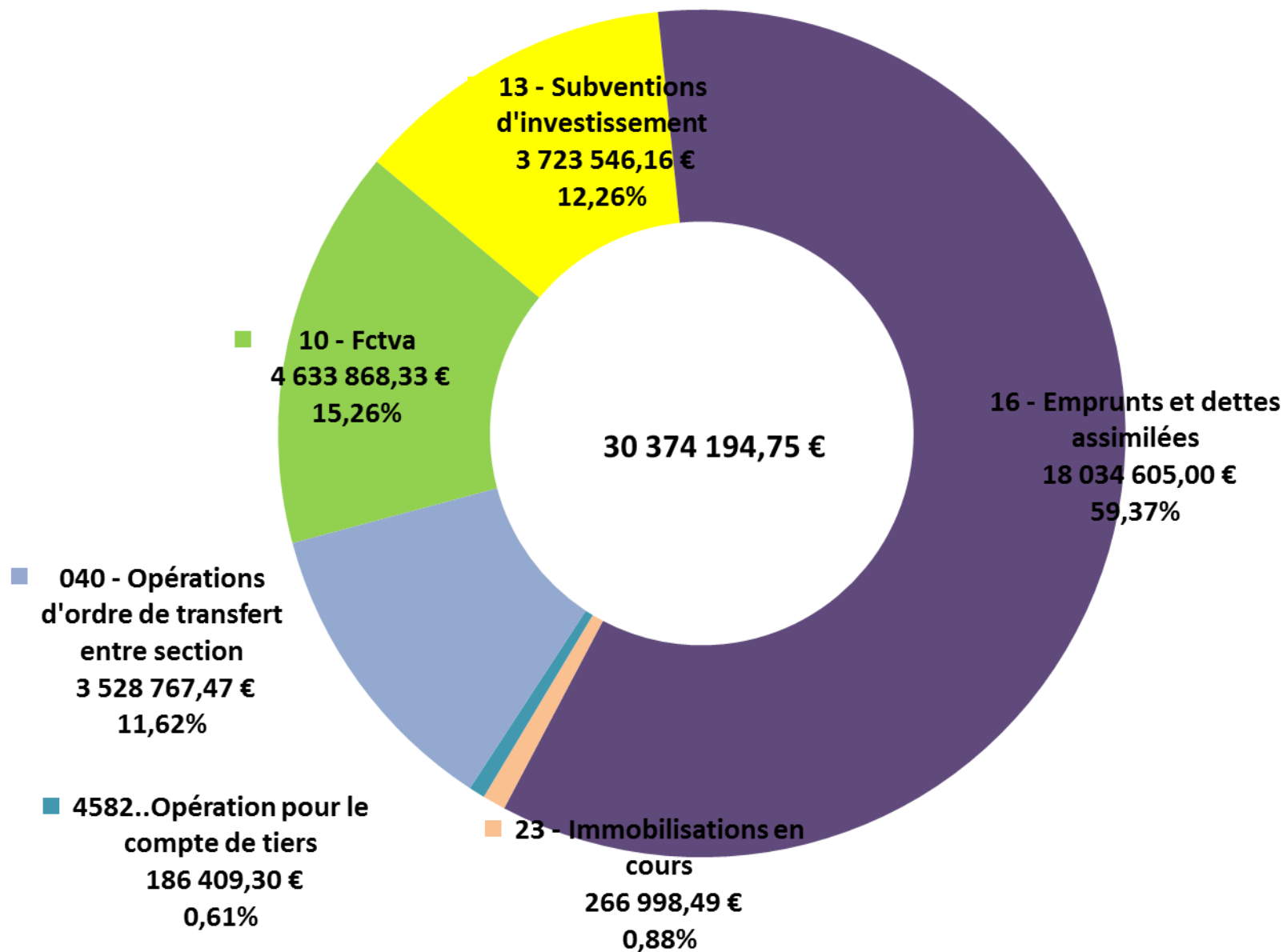
INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
Dépenses	140 255 794,74 €	32 159 376,25 €	5 515 232,35 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	- €
1068 - Autres réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00 €	187 416,89 €	- €
1681 - Autres emprunts	305 000,00 €	187 416,89 €	
20 - Immobilisations incorporelles	894 408,24 €	141 646,13 €	540 266,99 €
2031 - Frais d'études	886 408,24 €	138 431,11 €	538 986,97 €
2051 - Concessions et droits similaires	8 000,00 €	3 215,02 €	1 280,02 €
21 - Immobilisations corporelles	168 000,00 €	72 716,85 €	39 308,43 €
2111 - Terrains nus	- €	33 134,12 €	- €
21351 - Bâtiments d'exploitation	5 000,00 €	2 886,55 €	- €
21532 - Réseaux d'assainissement	135 000,00 €	20 861,26 €	39 308,43 €
2155 - Outillage industriel	25 000,00 €	12 399,00 €	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	3 435,92 €	- €
23 - Immobilisations en cours	137 493 993,30 €	31 226 329,57 €	4 791 187,30 €
2313 - Constructions	49 294 959,00 €	28 370 245,58 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 788 121,78 €	2 849 410,30 €	4 791 187,30 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	76 410 912,52 €	- €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €
4581..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	10 158,14 €	144 469,63 €
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	122 225,63 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	1 200,00 €	- €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	24 911,53 €	- €	- €
458161 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	5 200,80 €	- €
458163 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €
458164 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	- €	- €
458165 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	3 757,34 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	- €
139111 - Agence de l'eau	37 977,10 €	37 977,10 €	
139118 - Autres	31,43 €	31,43 €	
13912 - libellé non renseigné	163 182,00 €	163 182,00 €	
13913 - libellé non renseigné	23 274,21 €	23 274,21 €	
13914 - Communes	43 515,34 €	43 515,34 €	
13918 - Autres	180 449,92 €	180 441,00 €	

Les remboursements des avances de l'Agence de l'Eau s'élèvent à 187 416,89 €.

Le détail des opérations se présente comme suit :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
11MOAT482G	ATTAINVILLE - MOISSELLES - réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur le chemin des fonds et du chemin rural dit des fontaines à la rue du Goulot	737 400,00 €	277 300,22 €	164 632,27 €
12GOUS429Q	GOUSSAINVILLE - Fond de Brisson	- €	1 734,73 €	- €
12ROVA482K	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées le long du « Bois de Vaud'Herland », de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle	- €	26 767,56 €	- €
12SARC429G	SARCELLES - Promenade du Lac	12 000,00 €	- €	- €
12THI482I	LE THILLAY - Réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées rues des Roses, des Glycines, avenues Hoche, Henri Dunant, du Maréchal Bessières, du Château et rue des Ecoles	100 000,00 €	41 520,67 €	1 794,24 €
13EXTSTEP	Extension STEP	49 294 959,00 €	28 401 437,11 €	- €
14GON484B	GONESSE - Réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS"	1 260,00 €	- €	- €
14VEWI486B	VEMARS - SAINT-WITZ - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées rue du Gué Malaye	1 260,00 €	- €	1 260,00 €
15SARC493A	SARCELLES - By-pass avenue du stade	5 775,20 €	4 205,09 €	- €
16CANT500A	Canalisation de transfert Bonneuil-Stains	3 400 000,00 €	67 969,87 €	- €
16DO429J2B	DOMONT - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieudit "La Tête Richard"	608 370,00 €	1 080,00 €	- €
16DOM429J2B	DOMONT - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieudit "La Tête Richard"	- €	- €	620 524,80 €
16LOUV491A	LOUVRES - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées avenue de Normandie	2 367 400,00 €	614 729,18 €	1 635 400,00 €
16MONST425	MONTSOULT - Réhabilitation canalisation ru du Fond des Aulnes	45 700,00 €	2 404,99 €	- €
17BOFR502B	BONNEUIL-EN-FRANCE - Réhabilitation T150	52 200,00 €	- €	- €
17BOUQ498	BOUQUEVAL - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées	1 189 778,40 €	540,00 €	615 778,40 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la Rue Jean Jaurès	293 399,20 €	9 859,72 €	258 899,20 €
18STBR482R	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - Réhabilitation de collecteurs d'eaux usées Chemin des rosiers, stade léo lagrange	- €	- €	- €
18EZAN497	EZANVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	55 400,00 €	- €	- €
18EZEC482N	EZANVILLE - ECOUEN - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées - Chemin d'exploitation	14 000,00 €	- €	- €
18GAR489B	GARGES-LES-GONESSE - Rond-Point du Christ jusqu'à voie SNCF	42 000,00 €	- €	- €
18GAR502D	ARNOUVILLE - GARGES-LÈS-GONESSE - Dévoisement des collecteurs intercommunaux et communaux d'eaux usées de l'avenue Stalingrad	206 430,00 €	1 080,00 €	- €
18GON484C	GONESSE - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois » à Gonesse	37 000,00 €	4 318,80 €	- €
18GOU429Q2	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Avenues hoche, de gaulle, pont de l'Étang	173 000,00 €	17 202,08 €	55 394,34 €
19ARN508	ARNOUVILLE - Parc Arnouville Est	- €	52 522,07 €	1 037,76 €
19BOUQ104	BOUQUEVAL - Impasse Rassigny	51 500,00 €	50 215,63 €	- €
19DOM506	DOMONT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Lavoir Philibert, chemin vert	64 300,00 €	2 808,00 €	17 482,80 €
19FONT511	FONTENAY-EN-PARISIS - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées Rue Albert Galle	- €	10 547,51 €	- €
19FONT86	FONTENAY-EN-PARISIS - Rue Ambroise Jacquin	30 000,00 €	- €	- €
19GON106	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay	- €	- €	61 829,20 €
19GOUS507	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation Vieux Pays	62 000,00 €	5 672,52 €	- €
19LETH101	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Bocquet, Paillard et de la place du 8 mai 1945	551 400,00 €	558 369,21 €	494,76 €
19LETH101B	LE THAILLAY - Réhabilitation des réseaux Rue des Charmilles	2 000,00 €	- €	- €
19LETH102	LE THILLAY - Réhabilitation et réaménagement du collecteur communal d'eaux usées de la rue de Paris	61 600,00 €	- €	- €
19LETH81	LE THILLAY - Mise en conformité des branchements d'assainissement	- €	- €	26 692,80 €
19LETH98	LE THILLAY - Réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer	- €	2 916,96 €	- €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation Quartier du Grand Bouteiller	52 000,00 €	33 670,42 €	6 639,48 €
19LOUV105A	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier du Grand Bouteiller	- €	- €	30 000,00 €
19MCBPFONT	FONTENAY-EN-PARISIS - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	150 000,00 €	- €	180 462,00 €
19MCBPSARC	SARCELLES - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	200 000,00 €	- €	- €
19MCBPVILB	VILLIERS-LE-BEL - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	200 000,00 €	- €	197 601,18 €
19SARC113	SARCELLES - Création des réseaux d'assainissement sur la voie nouvelle Pierre Brossolette	- €	7 050,00 €	277 000,00 €
19SDASIAH	Schéma d'Assainissement SIAH	50 000,00 €	- €	94 545,99 €
19STW482U2	SAINT-WITZ - Réhabilitation Aval Fosses aux Boucs	40 000,00 €	- €	5 000,00 €
19STWI482U	SAINT-WITZ - Dévoisement collecteur - Fosses aux Boucs	610 000,00 €	1 080,00 €	543 000,00 €
19STWI90	SAINT-WITZ - Réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Prés Frais, de la rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la place de Isabelle de Vy	70 000,00 €	3 668,87 €	70 000,00 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Scribe	- €	136 150,77 €	259 983,40 €
		60 832 131,80 €	30 336 821,98 €	5 125 452,62 €

CA 2019 Eaux Usées - Assainissement - Recettes d'Investissement



Les recettes (par article budgétaire)

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
Recettes	140 255 794,74 €	30 374 194,75 €	144 469,63 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 085 101,62 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 208 819,79 €	4 633 868,33 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	1 145 053,77 €	3 570 102,31 €	- €
1068 - Autres réserves	1 063 766,02 €	1 063 766,02 €	
13 - Subventions d'investissement	3 533 796,00 €	3 723 546,16 €	- €
13111 - Agence de l'eau	3 533 796,00 €	3 709 216,00 €	- €
1314 - Communes	- €	14 330,16 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €
1681 - Autres emprunts	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	266 998,49 €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	266 998,49 €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	186 409,30 €	144 469,63 €
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	6 735,25 €	- €
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	122 225,63 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	- €	- €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	24 911,53 €	75 014,93 €	- €
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	45 915,00 €	- €
458258 - VAUDHERLAND_482J	- €	16 329,15 €	- €
458260 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	- €	4 254,97 €	- €
458261 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	- €	- €
458263 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €
458264 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	38 160,00 €	- €
458265 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	- €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	16 998 582,72 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	- €
28031 - Amortissements des frais d'études	78 710,00 €	78 710,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	9 488,00 €	9 488,00 €	
281311 - Bâtiments d'exploitation	6 257,00 €	6 527,00 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	114 290,83 €	114 290,83 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 383,74 €	11 383,74 €	
28151 - Installations complexes spécialisées	5 147,00 €	5 147,00 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 224,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 278 200,02 €	3 278 200,02 €	
28154 - Matériel industriel	3 427,34 €	3 427,34 €	
28155 - Outillage industriel	3 044,85 €	3 044,85 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 968,74 €	8 968,74 €	
28184 - Mobilier	4 848,58 €	4 848,58 €	
28188 - Autres	3 779,90 €	3 777,37 €	

Le FCTVA s'élève à 3 570 102,31 €. Les excédents d'investissement versés par les communes représentent 1 063 766,02 €

L'article 1681 reprend le versement de l'avance de l'agence de l'eau pour l'extension de la STEP, pour un montant de 17 927 449 €

Les subventions de l'agence de l'eau se monte à 3 709 216 €

Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **D'adopter** le compte administratif du budget annexe eaux usées - assainissement de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	21 373 847,43 €	30 374 194,75 €	51 748 042,18 €
Dépenses	13 787 288,04 €	32 275 287,64 €	46 062 575,68 €
Résultat de l'exercice	7 586 559,39 €	-1 901 092,89 €	5 685 466,50 €
Résultat antérieur	11 994 040,06 €	95 085 101,62 €	107 079 141,68 €
Résultat total	19 580 599,45 €	93 184 008,73 €	112 764 608,18 €

- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M.49,

Vu la délibération du 27 mars 2019 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du 3 juillet 2019 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du 11 décembre 2019 approuvant la décision modificative n°2,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **Adopte** le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	21 373 847,43 €	30 374 194,75 €	51 748 042,18 €
Dépenses	13 787 288,04 €	32 275 287,64 €	46 062 575,68 €
Résultat de l'exercice	7 586 559,39 €	-1 901 092,89 €	5 685 466,50 €
Résultat antérieur	11 994 040,06 €	95 085 101,62 €	107 079 141,68 €
Résultat total	19 580 599,45 €	93 184 008,73 €	112 764 608,18 €

- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE
RELATIF À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT EAUX USÉES**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

095103
TRES. GONESSE|



GED
II-1
Exercice 2019

**23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	140 255 794,74	32 963 717,72	173 219 512,46
Titres de recettes émis (b)	30 374 194,75	21 629 576,77	52 003 771,52
Réductions de titres (c)		255 729,34	255 729,34
Recettes nettes (d = b - c)	30 374 194,75	21 373 847,43	51 748 042,18
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	140 255 794,74	32 963 717,72	173 219 512,46
Mandats émis (f)	32 327 651,34	17 196 338,84	49 523 990,18
Annulations de mandats (g)	52 363,70	3 409 050,80	3 461 414,50
Dépenses nettes (h = f - g)	32 275 287,64	13 787 288,04	46 062 575,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		7 586 559,39	5 685 466,50
(h - d) Déficit	1 901 092,89		

23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	95 085 101,62		-1 901 092,89		93 184 008,73
Fonctionnement	11 994 040,06		7 586 559,39		19 580 599,45
Sous-Total	107 079 141,68		5 685 466,50		112 764 608,18
TOTAL III	107 079 141,68		5 685 466,50		112 764 608,18
TOTAL I + II + III	107 079 141,68		5 685 466,50		112 764 608,18

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe eaux usées – assainissement est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées du même exercice,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2343-1 et suivants relatifs à la comptabilité du comptable public du syndicat,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le comptable public de GONESSE et que le compte de gestion du budget annexe eaux usées – assainissement, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget annexe eaux usées – assainissement du Syndicat,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif budget annexe eaux usées – assainissement de l'exercice 2019 du Président et les écritures du compte de gestion du budget annexe eaux usées – assainissement de l'exercice 2019 du comptable public de GONESSE,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** le compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées du même exercice,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF À LA
COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT EAUX USÉES**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

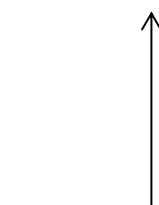
Rapporteur : Anita MANDIGOU

L'instruction M. 49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2019 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	21 373 847,43 €	30 374 194,75 €	51 748 042,18 €
Dépenses	13 787 288,04 €	32 275 287,64 €	46 062 575,68 €
Résultat de l'exercice	7 586 559,39 €	-1 901 092,89 €	5 685 466,50 €
Résultat antérieur	11 994 040,06 €	95 085 101,62 €	107 079 141,68 €
Résultat total	19 580 599,45 €	93 184 008,73 €	112 764 608,18 €

Restes à réaliser	
Recettes	144 469,63 €
Dépenses	5 515 232,35 €
Solde	-5 370 762,72 €



Besoin de financement
0,00 €

À reporter en fonctionnement	19 580 599,45 €
---------------------------------	-----------------

Solde de l'excédent

L'exécution de l'exercice 2019 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

Il est donc proposé au Comité syndical :

- **De reporter** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 93 184 008,73 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- **De reporter** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat d'exploitation reporté », 19 580 599,45 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2019 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 19 580 599,45 €

Considérant que le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2019 laisse apparaître en section d'investissement un excédent cumulé de 93 184 008,73 €

Considérant le résultat déficitaire des restes à réaliser de 5 370 762,72 €

Considérant qu'il n'existe pas de besoin de financement,

Le Comité syndical, après examen :

- **Reporte** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 93 184 008,73 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- **Reporte** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat d'exploitation reporté », 19 580 599,45 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

FIXATION DE LA REDEVANCE INTERCOMMUNALE D'EAUX USÉES POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2020

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Comme il a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2019, il est proposé une augmentation de 0,05 €/m³ d'eau potable facturée, afin que le SIAH puisse faire face à ses besoins d'investissement à court et moyen terme.

Il est proposé au Comité syndical :

- **De décider** d'augmenter le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2020 de 0,05 €/m³ d'eau potable facturée portant ainsi son montant à 1,45 €/m³,
- **De prendre acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- **De prendre acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

Le Comité syndical, après examen :

- **Décide** d'augmenter le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2020 de 0,05 €/m³ d'eau potable facturée portant ainsi son montant à 1,45 €/m³,
- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

**FIXATION DE LA REDEVANCE D'EAUX USÉES POUR LA COLLECTE
D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2020**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Suite au transfert de la compétence Collecte d'assainissement, au 1^{er} janvier 2020, de 16 communes en régie, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour chacune des collectivités.

Il est proposé au Comité syndical :

- **De décider** de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2020 de la manière suivante par m³ d'eau potable facturée :

BONNEUIL-EN-FRANCE	0,417 €
BOUQUEVAL	0,130 €
ECOUEN	0,395 €
EPIAIS-LES-LOUVRES	0,150 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,525 €
GONESSE	0,220 €
GOUSSAINVILLE	0,770 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,200 €
LE THILLAY	0,320 €
LOUVRES	0,150 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,365 €
SARCELLES	0,680 €
SAINT-WITZ	0,110 €
VAUD'HERLAND	0,420 €
VILLIERS-LE-BEL	0,300 €
VILLERON	0,130 €

- **De prendre acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- **De prendre acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

Le Comité syndical, après examen :

- **Décide** de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2020 de la manière suivante par m³ d'eau potable facturée :

BONNEUIL-EN-FRANCE	0,417 €
BOUQUEVAL	0,130 €
ECOUEEN	0,395 €
EPIAIS-LES-LOUVRES	0,150 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,525 €
GONESSE	0,220 €
GOUSSAINVILLE	0,770 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,200 €
LE THILLAY	0,320 €
LOUVRES	0,150 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,365 €
SARCELLES	0,680 €
SAINT-WITZ	0,110 €
VAUD'HERLAND	0,420 €
VILLIERS-LE-BEL	0,300 €
VILLERON	0,130 €

- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

**FIXATION DE LA REDEVANCE DE GESTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
D'EAUX USÉES APPARTENANT AUX COMMUNES - ANNÉE 2020**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles R. 2333-21 et suivants relatifs aux redevances d'assainissement, le Comité Syndical doit, chaque année, fixer le montant de la redevance d'entretien des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au Syndicat.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

BAILLET-EN-FRANCE	0,100 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,140 €
MONTSOULT	0,100 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,100 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **De fixer** les montants, comme indiqués ci-dessus, des redevances m³ d'eau potable facturée d'entretien des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au Syndicat pour l'exercice 2020,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2333-121 et suivants,

Considérant que le Comité syndical doit fixer, chaque année, le montant de la redevance d'entretien des réseaux d'eaux usées des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat,

Le Comité syndical, après examen :

- **Fixe** les montants, comme indiqués ci-dessous, des redevances m³ d'eau potable facturée d'entretien des réseaux communaux d'eaux usées pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au Syndicat pour l'exercice 2020 comme suit :

BAILLET-EN-FRANCE	0,100 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,140 €
MONTSOULT	0,100 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,100 €

- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

**ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020 - BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT EAUX USÉES –
COLLECTE – TRANSPORT - TRAITEMENT**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

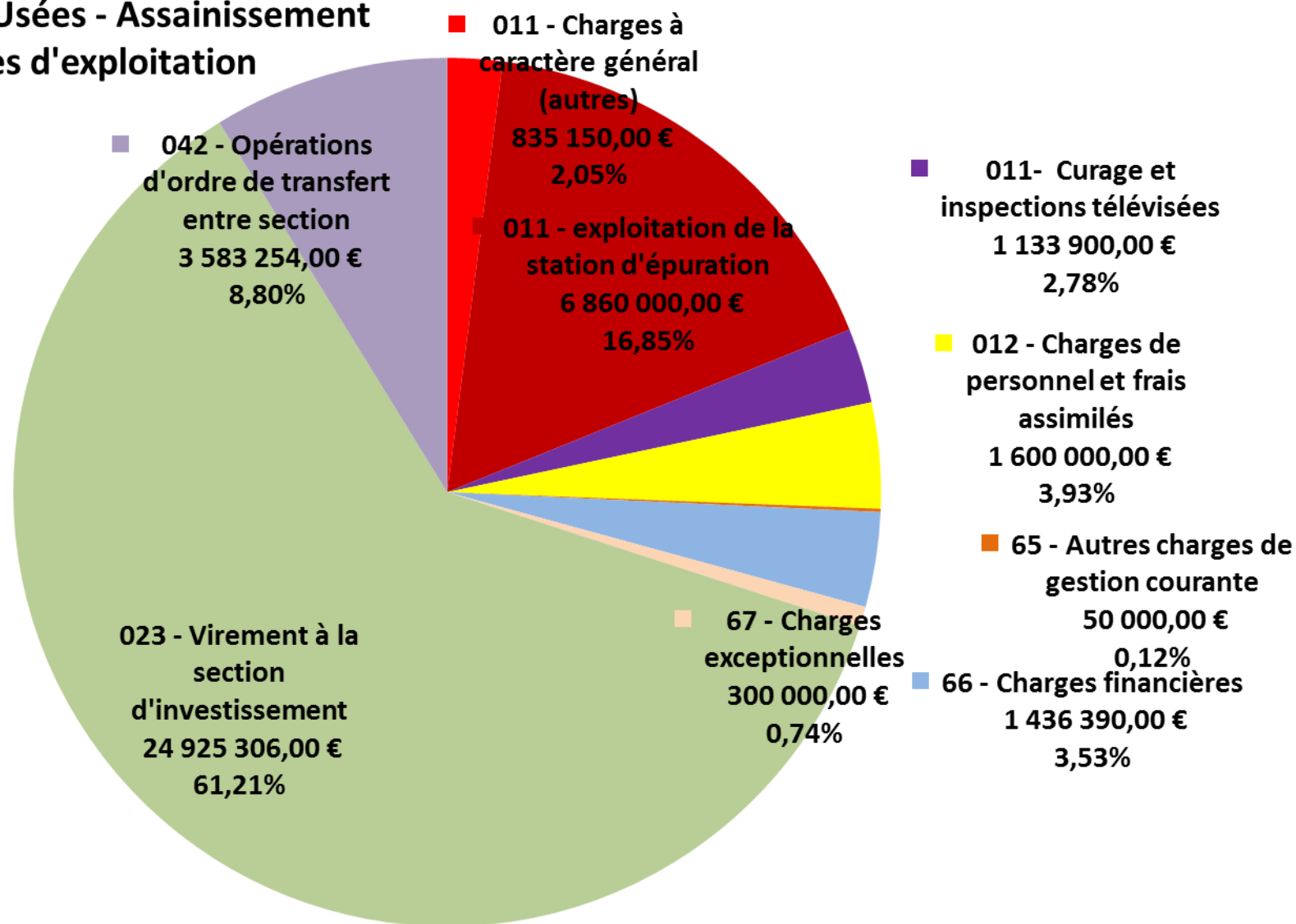
Rapporteur : Anita MANDIGOU

La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Dépenses	32 963 717,72 €	13 787 288,04 €	40 724 000,00 €
011 - Charges à caractère général	8 804 250,00 €	7 051 958,20 €	8 829 050,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €	1 600 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
66 - Charges financières	1 510 000,00 €	1 458 568,72 €	1 436 390,00 €
67 - Charges exceptionnelles	711 000,00 €	435 984,26 €	300 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	16 998 582,72 €	- €	24 925 306,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €
Recettes	32 963 717,72 €	33 367 887,49 €	40 724 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	11 994 040,06 €	11 994 040,06 €	19 580 599,45 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchand	18 588 279,00 €	18 476 102,32 €	19 684 976,55 €
74 - Subventions d'exploitation	1 000 000,00 €	1 481 440,20 €	1 000 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	924 968,66 €	959 883,83 €	- €
78 - Reprises sur provisions	8 000,00 €	8 000,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €

BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement Dépenses d'exploitation



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 40 724 000,00 €

Les dépenses (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Dépenses	32 963 717,72 €	13 787 288,04 €	40 724 000,00 €
011 - Charges à caractère général	8 804 250,00 €	7 051 958,20 €	8 829 050,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	20 300,00 €	2 227,16 €	20 300,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	18 500,00 €	12 315,28 €	21 500,00 €
6066 - Carburants	150,00 €	119,95 €	150,00 €
611 - Sous-traitance générale	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
6132 - Locations immobilières	3 000,00 €	2 569,02 €	22 000,00 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	50 000,00 €	25 504,53 €	32 000,00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	865 000,00 €	676 639,42 €	1 133 900,00 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 150 000,00 €	5 682 573,99 €	6 860 000,00 €
6156 - Maintenance	45 600,00 €	23 047,14 €	50 000,00 €
617 - Etudes et recherches	5 000,00 €	5 040,00 €	6 200,00 €
618 - Divers	14 140,00 €	- €	- €
6221 - Commissions et courtages sur achats	- €	55 701,94 €	- €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	200 000,00 €	159 960,14 €	200 000,00 €
6226 - Honoraires	25 000,00 €	900,00 €	10 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00 €	7 994,44 €	13 000,00 €
6228 - Divers	34 560,00 €	32 702,60 €	35 000,00 €
6231 - Annonces et insertions	- €	14 148,00 €	15 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	15 000,00 €	9 365,35 €	15 000,00 €
6287 - Remboursements de frais	350 000,00 €	341 149,24 €	390 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €	1 600 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €	1 600 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
66 - Charges financières	1 510 000,00 €	1 458 568,72 €	1 436 390,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 500 000,00 €	1 441 837,30 €	1 437 744,00 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	- €	- 1 044 991,56 €	- €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	10 000,00 €	1 061 722,98 €	1 060 367,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	- €	- 1 061 721,00 €
67 - Charges exceptionnelles	711 000,00 €	435 984,26 €	300 000,00 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	2 186,22 €	- €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	401 000,00 €	400 787,29 €	- €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	- €	- €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	300 000,00 €	26 943,65 €	300 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	6 067,10 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	16 998 582,72 €	- €	24 925 306,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €

Les articles 61521, 61523 et 61528 retracent notamment les frais suivants :

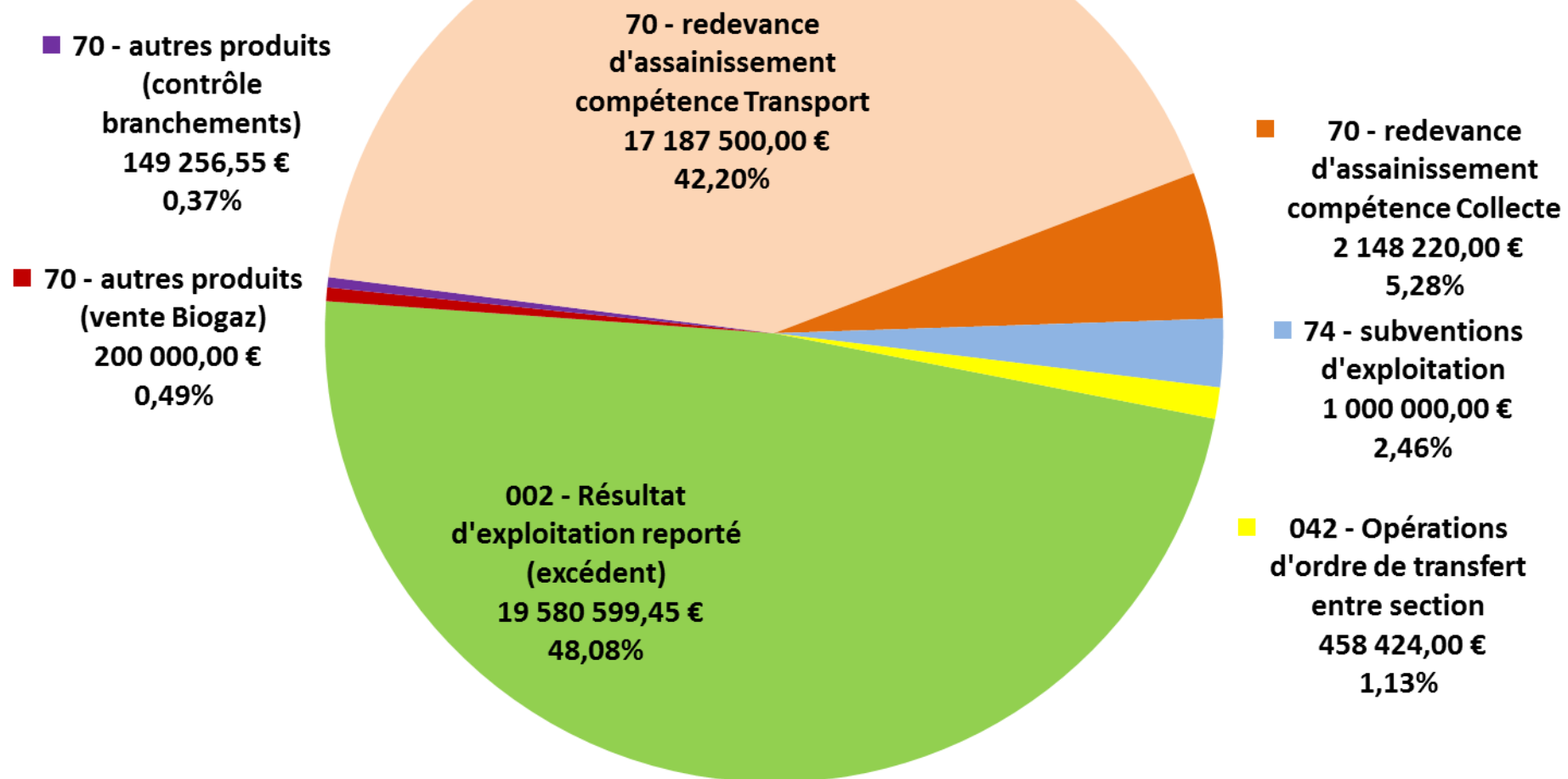
- Les frais de fonctionnement de la station y compris le transport et le compostage des boues : 6 860 000 € ;
- Les frais d'entretien du réseau de Transport s'élèvent à 250 000€
- Les frais d'entretien du réseau de Collecte se montent à 541 900€

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

Les charges de personnel représentent le montant qui sera reversé au budget eaux pluviales.

Les charges financières comprennent les intérêts de l'emprunt BEI mais également des intérêts des emprunts transférés des communes suites au transfert de compétence.

BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement Recettes d'exploitation



TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 40 724 000,00 €

Les recettes (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Recettes	32 963 717,72 €	33 367 887,49 €	40 724 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	11 994 040,06 €	11 994 040,06 €	19 580 599,45 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	18 588 279,00 €	18 476 102,32 €	19 684 976,55 €
703 - Ventes de produits résiduels	- €	- €	200 000,00 €
704 - Travaux	- €	46 285,70 €	- €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	18 513 279,00 €	18 406 881,62 €	19 335 720,00 €
7087 - Remboursements de frais	- €	5 360,00 €	- €
7088 - Autres produits d'activités annexes (contrôle branchements)	75 000,00 €	17 575,00 €	149 256,55 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 000 000,00 €	1 481 440,20 €	1 000 000,00 €
741 - Primes d'épuration	1 000 000,00 €	1 474 321,20 €	1 000 000,00 €
748 - Autres subventions d'exploitation	- €	7 119,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	924 968,66 €	959 883,83 €	- €
7711 - Dédits et pénalités perçus	- €	27 217,66 €	- €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	22,14 €	- €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50,94 €	7 726,31 €	- €
778 - Autres produits exceptionnels	924 917,72 €	924 917,72 €	- €
78 - Reprises sur provisions	8 000,00 €	8 000,00 €	- €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	8 000,00 €	8 000,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €

Une nouvelle recette apparait. Il s'agit de la vente de Biogaz. Ce service sera soumis au régime de la TVA.

Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,45 € le m³.

La redevance d'assainissement liée à la collecte représente 2 148 220€ comprenant deux collectivités supplémentaires (Gonesse et Goussainville)

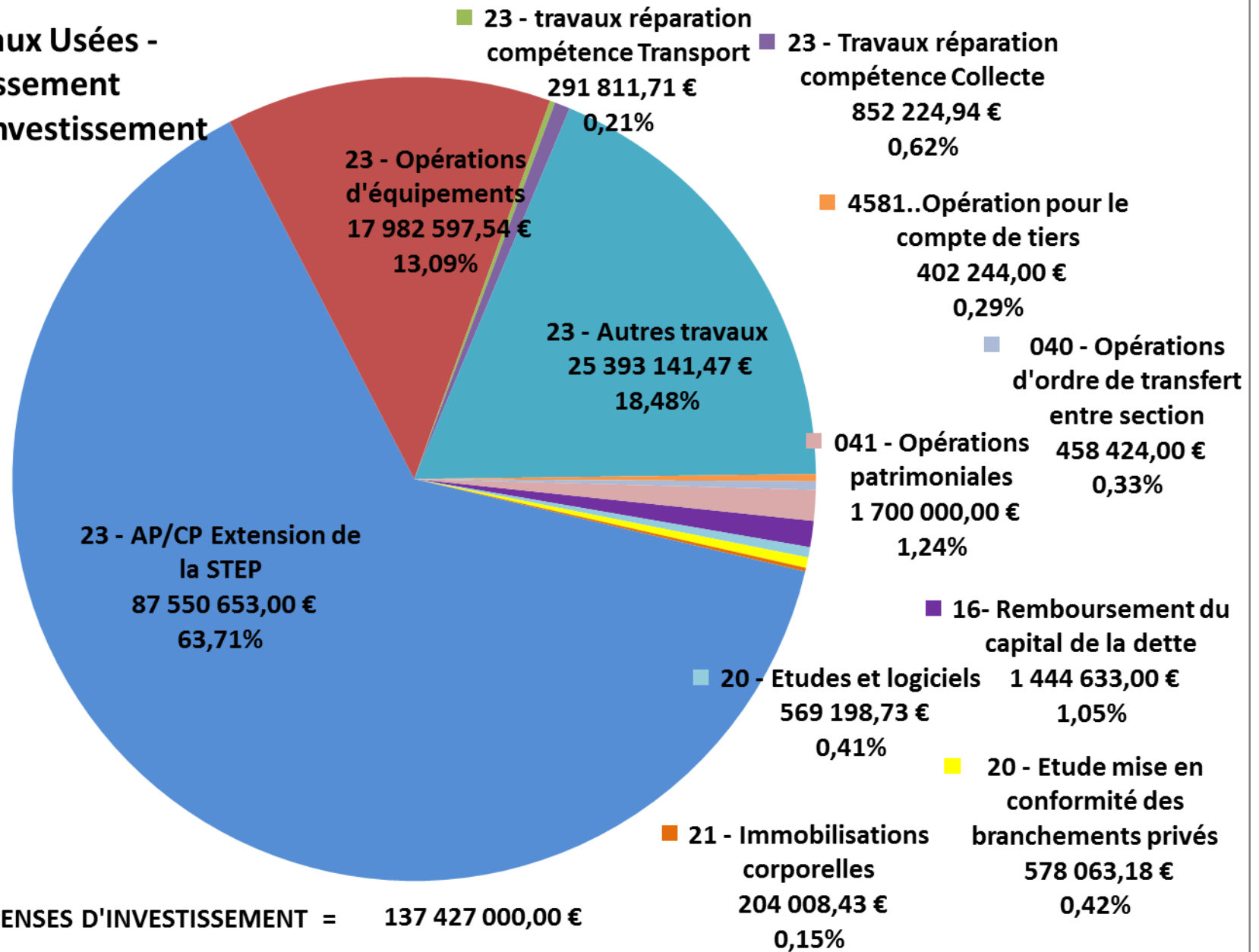
Une prime pour bonne épuration à hauteur de 1 000 000 €.

La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
Dépenses	140 255 794,74 €	32 275 287,64 €	137 427 000,00 €	5 515 232,35 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00 €	303 328,28 €	1 444 633,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	894 408,24 €	141 646,13 €	1 147 261,91 €	540 266,99 €
21 - Immobilisations corporelles	168 000,00 €	72 716,85 €	204 008,43 €	39 308,43 €
23 - Immobilisations en cours	137 493 993,30 €	31 226 329,57 €	132 070 428,66 €	4 791 187,30 €
4581..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	10 158,14 €	402 244,00 €	144 469,63 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 700 000,00 €	- €
Recettes	140 255 794,74 €	125 459 296,37 €	137 427 000,00 €	144 469,63 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 085 101,62 €	95 085 101,62 €	93 184 008,73 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 208 819,79 €	4 633 868,33 €	3 432 187,27 €	- €
13 - Subventions d'investissement	3 533 796,00 €	3 723 546,16 €	10 200 000,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	266 998,49 €	- €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	186 409,30 €	402 244,00 €	144 469,63 €
021 - Virement de la section d'exploitation	16 998 582,72 €	- €	24 925 306,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 700 000,00 €	- €

**BP 2020 Eaux Usées -
Assainissement
Dépenses d'investissement**



Les dépenses

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
Dépenses	140 255 794,74 €	32 159 376,25 €	137 427 000,00 €	5 515 232,35 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	- €	- €
1068 - Autres réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00 €	187 416,89 €	1 444 633,00 €	- €
1641 - Emprunt	- €	- €	86 490,00 €	
1681 - Autres emprunts	305 000,00 €	187 416,89 €	1 358 143,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	894 408,24 €	141 646,13 €	1 147 261,91 €	540 266,99 €
2031 - Frais d'études	886 408,24 €	138 431,11 €	1 116 131,89 €	538 986,97 €
2051 - Concessions et droits similaires	8 000,00 €	3 215,02 €	31 130,02 €	1 280,02 €
21 - Immobilisations corporelles	168 000,00 €	72 716,85 €	204 008,43 €	39 308,43 €
2111 - Terrains nus	- €	33 134,12 €	- €	- €
21351 - Bâtiments d'exploitation	5 000,00 €	2 886,55 €	5 000,00 €	- €
21532 - Réseaux d'assainissement	135 000,00 €	20 861,26 €	174 308,43 €	39 308,43 €
2155 - Outillage industriel	25 000,00 €	12 399,00 €	15 000,00 €	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	3 435,92 €	9 700,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	137 493 993,30 €	31 226 329,57 €	132 070 428,66 €	4 791 187,30 €
2313 - Constructions	49 294 959,00 €	28 370 245,58 €	81 650 653,00 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 788 121,78 €	2 849 410,30 €	24 530 787,30 €	4 791 187,30 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	76 410 912,52 €	- €	25 888 988,36 €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €	- €
4581..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	10 158,14 €	402 244,00 €	144 469,63 €
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €	22 244,00 €
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	180 000,00 €	122 225,63 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	1 200,00 €	- €	- €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €	- €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	24 911,53 €	- €	- €	- €
458161 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	5 200,80 €	- €	- €
458163 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €	- €
458164 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	- €	- €	- €
458165 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	3 757,34 €	- €	- €
458166 - 19MCBPFONT	- €	- €	100 000,00 €	- €
458167 - 19MCBPVILB	- €	- €	100 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €	- €
139111 - Agence de l'eau	37 977,10 €	37 977,10 €	37 978,00 €	
139118 - Autres	31,43 €	31,43 €	32,00 €	
13912 - libellé non renseigné	163 182,00 €	163 182,00 €	163 182,00 €	
13913 - libellé non renseigné	23 274,21 €	23 274,21 €	23 275,00 €	
13914 - Communes	43 515,34 €	43 515,34 €	43 516,00 €	
13918 - Autres	180 449,92 €	180 441,00 €	190 441,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 700 000,00 €	- €
2313 - Constructions	- €	- €	1 700 000,00 €	

Il est prévu un remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 444 633 €. Il y a une forte augmentation car l'année 2020 marque le début du remboursement de l'avance de 17 millions reçue en 2019 de l'agence de l'eau pour la construction de l'extension de la station de dépollution.

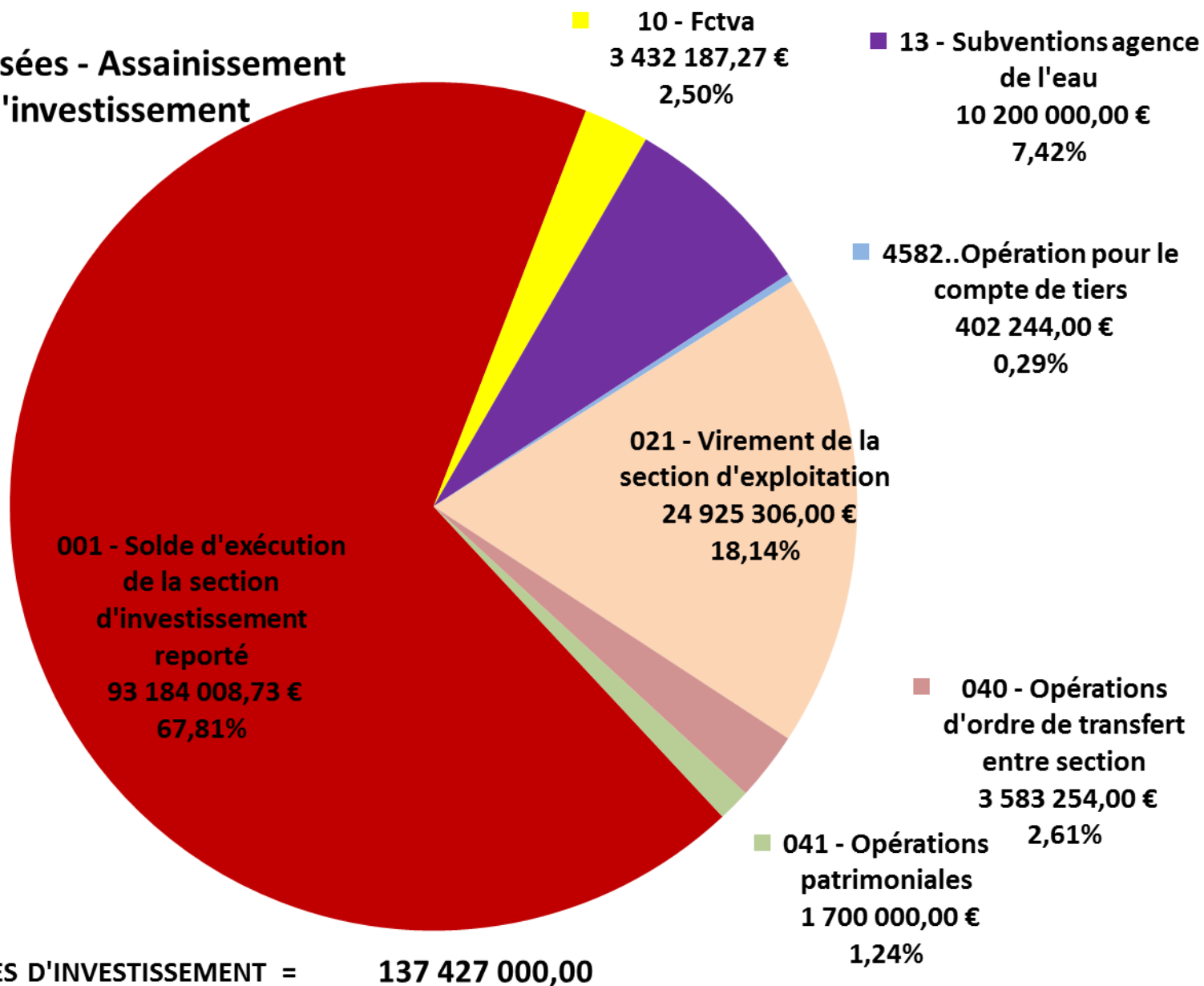
Les opérations d'équipement sont les suivantes :

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)		BUDGET 2020
13EXTSTEP	Extension STEP	81 650 653,00 €
16CANT500A	BONNEUIL-EN-FRANCE - STAINS - Canalisation de transfert	5 900 000,00 €
		87 550 653,00 €

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020	dont RAR
11MOAT482G	ATTAINVILLE - MOISSELLES - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur le chemin des fonds et du chemin rural dit des fontaines à la rue du Goulot	165 132,27 €	164 632,27 €
12GOUS482S	GOUSSAINVILLE - Avenue Marcel Cerdan	28 000,00 €	- €
12ROVA482K	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées le long du « Bois de Vaud'Herland », de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle	10 000,00 €	- €
12THI482I	LE THILLAY - Réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées rues des Roses, des Glycines, avenues Hoche, Henri Dunant, du Maréchal Bessières, du Château et rue des Ecoles	13 794,24 €	1 794,24 €
12THI482IA	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées de la rue des Ecoles	277 000,00 €	- €
12VILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations prés sous la ville	20 000,00 €	- €
12VILB429V2	VILLIERS-LE-BEL - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations prés sous la ville	20 000,00 €	- €
14VEWI486B	VEMARS - SAINT-WITZ - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées - Rue Gué Malaye	1 260,00 €	1 260,00 €
15VEM488B	VEMARS - Création d'un by-pass sur le ru busé, sur la rue de l'Échelette et rue Léon Bouchard	29 000,00 €	- €
16DOM429J2B	DOMONT - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieudit "La Tête Richard"	765 524,80 €	620 524,80 €
16LOUV491A	LOUVRES - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées avenue de Normandie	1 655 400,00 €	1 635 400,00 €
17BOUQ498	BOUQUEVAL - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du Mesnil Aubry, d'Ecouen et de Bouqueval	616 278,40 €	615 778,40 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de l'Avenue Jean Jaurès	538 899,20 €	258 899,20 €
18EZAN497	EZANVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	342 400,00 €	- €
18GOU429Q2	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 195 394,34 €	55 394,34 €
18SARC503A	SARCELLES - Mont de Gif	13 000,00 €	- €
18SARC504A	SARCELLES - Aval Vallée de Gif	3 000,00 €	- €
19ARN508	ARNOUVILLE - Parc Arnouville Est	1 037,76 €	1 037,76 €
19DOM506	DOMONT - Rue des Lavandières	631 982,80 €	17 482,80 €
19FONT511	FONTENAY-EN-PARISIS - Réhabilitation des réseaux intercommunaux de la rue Albert Galle	193 000,00 €	- €
19FONT86	FONTENAY-EN-PARISIS - Rue Ambroise Jacquin	30 000,00 €	- €
19GON106	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay	1 609 829,20 €	61 829,20 €
19GOUS507	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation réseaux intercommunaux Vieux Pays	32 000,00 €	- €
19LETH101	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Bocquet, Paillard et de la place du 8 mai 1945	494,76 €	494,76 €
19LETH81	LE THILLAY - Mise en conformité des branchements d'assainissement	227 937,72 €	26 692,80 €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation Quartier du Grand Bouteiller	1 348 639,48 €	6 639,48 €
19LOUV105A	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier du Grand Bouteiller	100 000,00 €	30 000,00 €
19MBCPFONT	FONTENAY-EN-PARISIS - Mise en conformité des branchements d'assainissement	280 462,00 €	180 462,00 €
19MBCPVILB	VILLIERS-LE-BEL - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	297 601,18 €	197 601,18 €
19SARC113	SARCELLES - Création des réseaux d'assainissement sur la voie nouvelle Pierre Brossolette	277 000,00 €	277 000,00 €
19SDASIAH	Schéma d'Assainissement SIAH	124 545,99 €	94 545,99 €
19STW482U2	SAINT-WITZ - Réhabilitation Aval Fosses aux Boucs	5 000,00 €	5 000,00 €
19STWI482U	SAINT-WITZ - Dévoiement collecteur - Fosses aux Boucs	543 000,00 €	543 000,00 €
19STWI90	SAINT-WITZ - Réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Prés Frais, de la rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la place de Isabelle de Vy	2 110 000,00 €	70 000,00 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Scribe	259 983,40 €	259 983,40 €
20GON139	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue des Lilas et rue Jasmir	23 000,00 €	- €
20GON141	GONESSE - Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Fontenay	139 500,00 €	- €
20GON142	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Monnet	189 500,00 €	- €
20GON143	GONESSE - Réhabilitation Rue Claret	239 500,00 €	- €
20GOUS136	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	444 500,00 €	- €
20LETH144	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de Flore	189 500,00 €	- €
20LOUV145	LOUVRES - Dévoiement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	23 000,00 €	- €
20ROIS112	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales allée des vergers	88 500,00 €	- €
20SARC116	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources	444 500,00 €	- €
20SARC117	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	289 500,00 €	- €
20SARC118	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	559 500,00 €	- €
20SARC119	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Taillepied	58 000,00 €	- €
20SARC146	SARCELLES - Reprise génie civil ouvrage Réserve de Chauffour	139 500,00 €	- €
20SARC147	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	344 500,00 €	- €
20SARC148	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	25 000,00 €	- €
20SARC149	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	25 000,00 €	- €
20SARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	45 000,00 €	- €
20SARC154	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 Zone d'Activités	25 000,00 €	- €
20VILB127	VILLIERS-LE-BEL - Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Charles de Gaulle	194 500,00 €	- €
20VILB128	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry	234 500,00 €	- €
20VILB129	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux usées sente des Pommiers	234 500,00 €	- €
20VILB132	VILLIERS-LE-BEL - Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	10 000,00 €	- €
20VILB133	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	160 000,00 €	- €
20VILB134	VILLIERS-LE-BEL - Extension des réseaux d'eaux pluviales quartier Gélinière	90 000,00 €	- €
		17 982 597,54 €	5 125 452,62 €

BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'investissement



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 137 427 000,00

Les recettes (détail par article budgétaire)

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
Recettes	140 255 794,74 €	125 459 296,37 €	137 427 000,00 €	144 469,63 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 085 101,62 €	95 085 101,62 €	93 184 008,73 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 208 819,79 €	4 633 868,33 €	3 432 187,27 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	1 145 053,77 €	3 570 102,31 €	3 432 187,27 €	- €
1068 - Autres réserves	1 063 766,02 €	1 063 766,02 €	- €	
13 - Subventions d'investissement	3 533 796,00 €	3 723 546,16 €	10 200 000,00 €	- €
13111 - Agence de l'eau	3 533 796,00 €	3 709 216,00 €	10 200 000,00 €	- €
1314 - Communes	- €	14 330,16 €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €	- €
1681 - Autres emprunts	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	266 998,49 €	- €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	266 998,49 €	- €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	186 409,30 €	402 244,00 €	144 469,63 €
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €	22 244,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	6 735,25 €	- €	- €
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	180 000,00 €	122 225,63 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	- €	- €	- €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €	- €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC VILLEMER	24 911,53 €	75 014,93 €	- €	- €
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	45 915,00 €	- €	- €
458258 - VAUDHERLAND_482J	- €	16 329,15 €	- €	- €
458260 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	- €	4 254,97 €	- €	- €
458261 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	- €	- €	- €
458263 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €	- €
458264 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	38 160,00 €	- €	- €
458265 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	- €	- €	- €
458266 - 19MCBPFONT	- €	- €	100 000,00 €	- €
458267 - 19MCBPVILB	- €	- €	100 000,00 €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	16 998 582,72 €	- €	24 925 306,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €	- €
28031 - Amortissements des frais d'études	78 710,00 €	78 710,00 €	120 277,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	9 488,00 €	9 488,00 €	2 992,00 €	
281311 - Bâtiments d'exploitation	6 257,00 €	6 527,00 €	6 527,00 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	114 290,83 €	114 290,83 €	114 435,00 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 383,74 €	11 383,74 €	11 384,00 €	
28151 - Installations complexes spécialisées	5 147,00 €	5 147,00 €	5 147,00 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 224,00 €	954,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 278 200,02 €	3 278 200,02 €	3 300 608,00 €	
28154 - Matériel industriel	3 427,34 €	3 427,34 €	10 000,00 €	
28155 - Outillage industriel	3 044,85 €	3 044,85 €	- €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 968,74 €	8 968,74 €	2 385,00 €	
28184 - Mobilier	4 848,58 €	4 848,58 €	4 768,00 €	
28188 - Autres	3 779,90 €	3 777,37 €	3 777,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 700 000,00 €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	- €	1 700 000,00 €	

Il est envisagé un FCTVA de 3 342 187,27 €.

Les subventions correspondent à une partie de la subvention de l'extension de la STEP, soit 10 200 000 €.

Il est également inscrit des opérations patrimoniales pour 1 700 000€ pour intégrer dans l'inventaire le remboursement de l'avance versé au début du marché de l'extension de la station de dépollution.

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte – Transport de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation:	
Recettes.....	40 724 000 €
Dépenses.....	40 724 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	137 427 000 €
Dépenses.....	137 427 000 €

- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à ce budget.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M.49,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire en date du 11 décembre 2019,

Considérant le projet du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées,

Le Comité Syndical, après examen :

- **D'adopter** par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte – Transport de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation:	
Recettes.....	40 724 000 €
Dépenses.....	40 724 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	137 427 000 €
Dépenses.....	137 427 000 €

- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) MODIFIÉ - EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

RAPPORT DE PRESENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement relatifs à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses et des recettes qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mobilisées pour la réalisation des autorisations de programme au cours de l'exercice.

Le marché pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution s'élève à 140 845 416 € HT, soit 169 014 499,20 € TTC. Il s'ajoutera à ce marché les dépenses connexes comme les missions de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS), de contrôle technique.

Le montant global de l'opération est estimé à 188 542 656,80 € TTC.

Le Comité Syndical a délibéré le 13 décembre 2017 sur la création de cette AP/CP portant sur l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution. Compte tenu des réalisations de 2017, 2018, 2019 et de l'avancement du projet, il convient de revoir les crédits de paiement pour les années à venir.

L'autorisation de programme (AP) - crédits de paiements (CP) est modifié de la manière suivante :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		CP 2017 réalisés	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Investissement station	169 013 997,00 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	27 917 034,06 €	81 387 496,00 €	27 741 827,00 €	12 951 303,03 €
dépenses connexes stations	3 000 000,00 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	484 403,05 €	263 157,00 €	263 157,00 €	172 937,27 €
Investissement canalisation de transfert	11 000 000,00 €				5 500 000,00 €	5 500 000,00 €	
Dépenses connexes canalisation de transfert	1 528 659,80 €	173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,87 €	400 000,00 €	780 967,97 €	
total	184 542 656,80 €	6 770 690,47 €	14 341 714,08 €	28 469 406,98 €	87 550 653,00 €	34 285 951,97 €	13 124 240,30 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la modification de l'autorisation de programme (201701) et de crédits de paiements relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution, selon le tableau ci-dessus.

PROJET DE DELIBERATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M.49,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 approuvant l'autorisation de programme (201701) et de crédits de paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Considérant l'opération d'extension de la station de dépollution s'élevant à 188 542 656,80 €,

Considérant la nécessité de modifier l'autorisation de programme et crédit de paiement, eu égard aux réalisations de 2017, 2018, 2019, et à l'état d'avancement du projet,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Approuve** la modification de l'autorisation de programme (201701) et de crédits de paiements relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution, suivant le tableau ci-dessous :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES		CP 2017 réalisés	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution							
Investissement station	169 013 997,00 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	27 917 034,06 €	81 387 496,00 €	27 741 827,00 €	12 951 303,03 €
dépenses connexes stations	3 000 000,00 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	484 403,05 €	263 157,00 €	263 157,00 €	172 937,27 €
Investissement canalisation de transfert	11 000 000,00 €				5 500 000,00 €	5 500 000,00 €	
Dépenses connexes canalisation de transfert	1 528 659,80 €	173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,87 €	400 000,00 €	780 967,97 €	
total	184 542 656,80 €	6 770 690,47 €	14 341 714,08 €	28 469 406,98 €	87 550 653,00 €	34 285 951,97 €	13 124 240,30 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPÉTENCE
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

La section d'exploitation

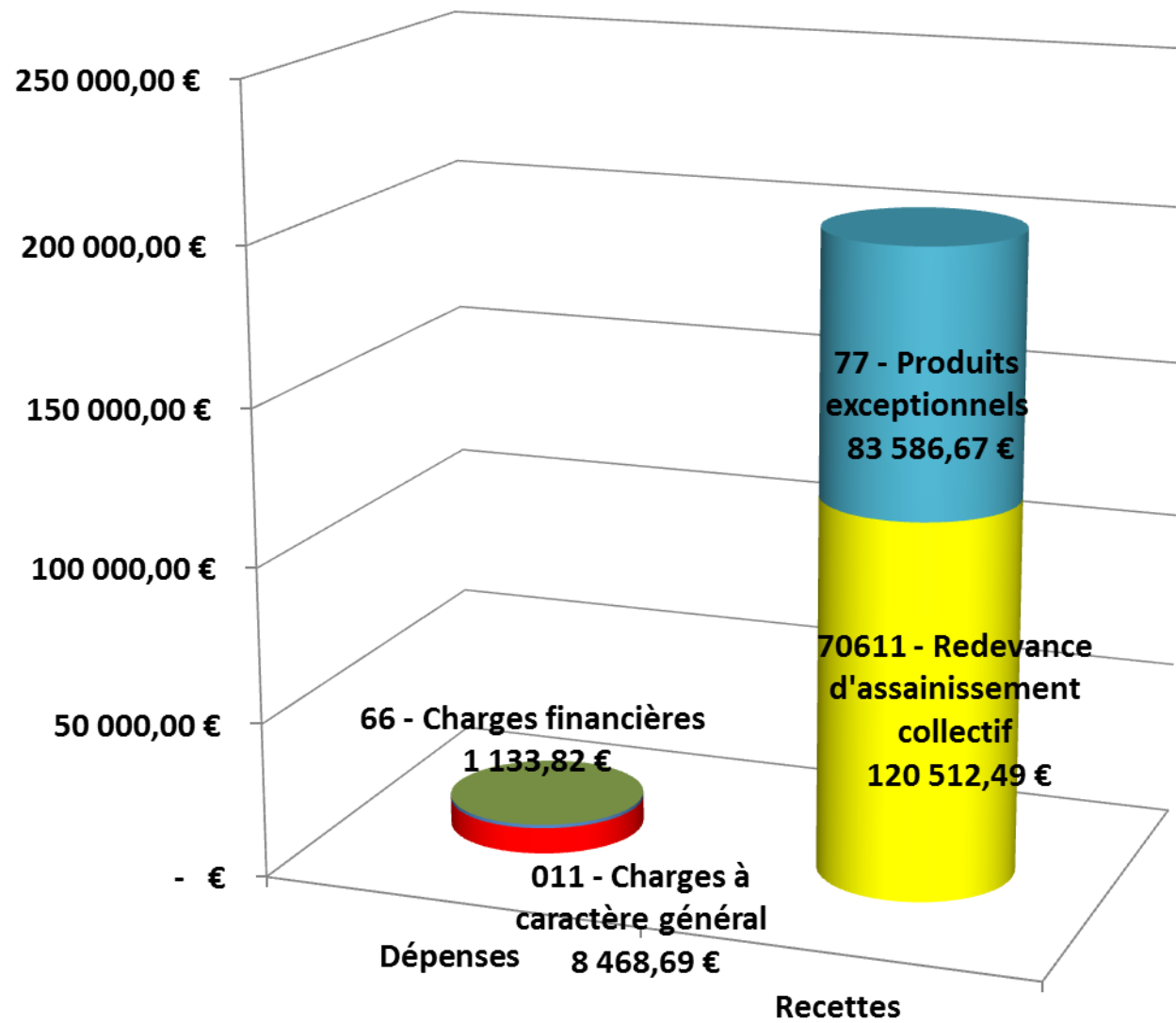
EXPLOITATION	BP 2019	REALISE 2019
Dépenses	288 434,67 €	9 602,51 €
011 - Charges à caractère général	15 000,00 €	8 468,69 €
618 - Divers	10 000,00 €	- €
61523 - Entretien et réparations réseaux	- €	7 791,60 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	5 000,00 €	137,09 €
6231 - Annonces et insertions	- €	540,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €	1 133,82 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00 €	1 133,82 €
023 - Virement à la section d'investissement	263 434,67 €	- €
Recettes	288 434,67 €	204 099,16 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	204 848,00 €	120 512,49 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	204 848,00 €	120 512,49 €
77 - Produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €
778 - Autres produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €

Les produits exceptionnels concernent le transfert des résultats d'exploitation des communes

La majeure partie des recettes émane de la redevance d'assainissement

Résultat Cumulé en exploitation (excédent) = 194 496,65 €

CA 2019 - Eaux Usées - Assainissement DSP Section d'exploitation



La section d'investissement

INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	RAR
Dépenses	454 465,52 €	198 709,46 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €
1068 - Autres réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 801,45 €	- €
1641 - Emprunts en euros	24 000,00 €	24 606,45 €	- €
1681 - Autres emprunts	7 000,00 €	6 195,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	17 531,51 €	- €
2031 - Frais d'études	210 000,00 €	17 531,51 €	- €
23 - Immobilisations en cours	83 000,00 €	19 910,98 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	83 000,00 €	19 910,98 €	- €
Recettes	454 465,52 €	42 367,56 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	- €
1068 - Autres réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	148 663,29 €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	148 663,29 €	- €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	263 434,67 €	- €	- €

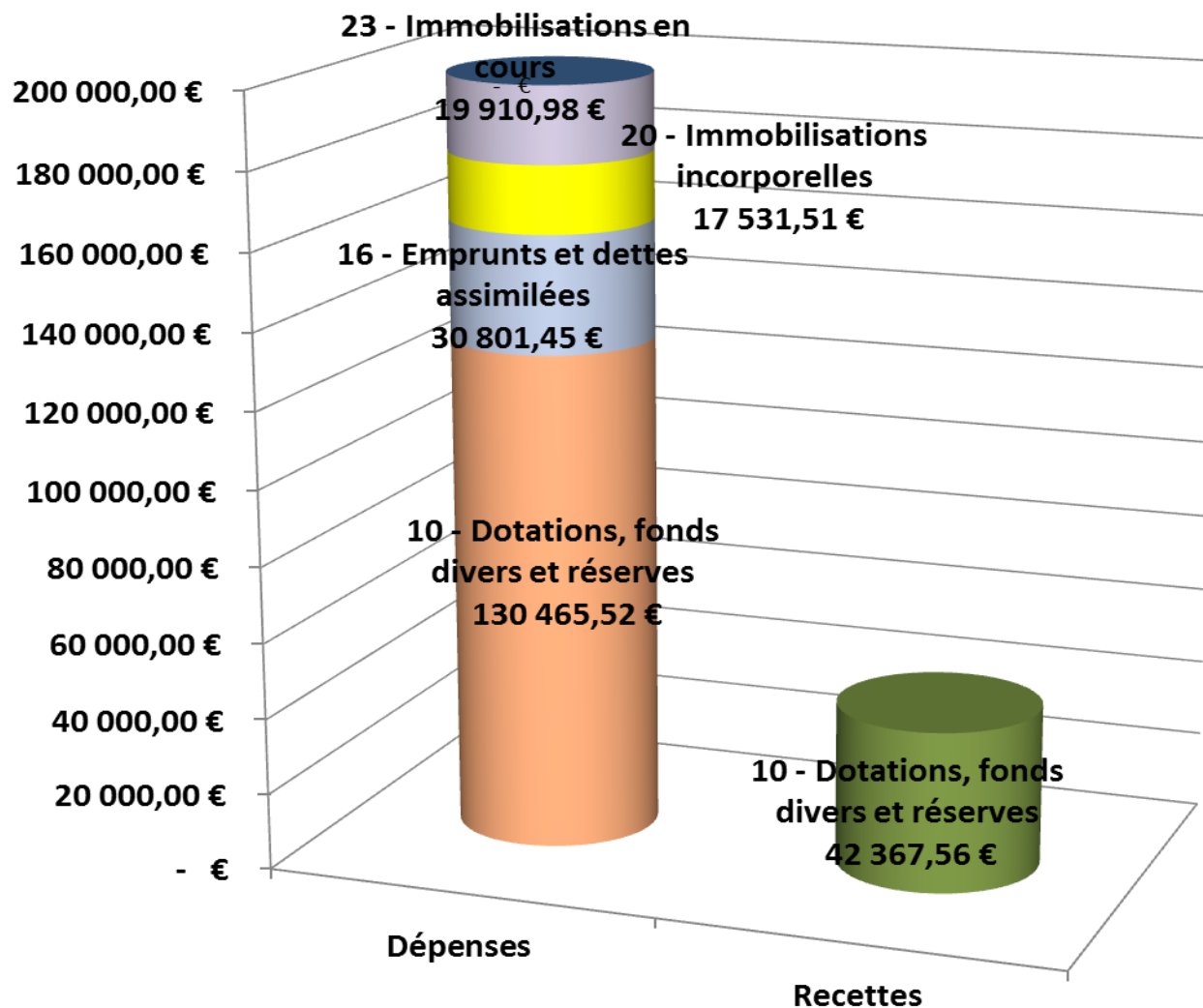
Résultat Cumulé d'investissement (déficit) = - 156 341,90 €

La dépense la plus importante porte sur la reprise d'un déficit d'investissement d'une collectivité qui a transférée ses résultats

Le remboursement des emprunts s'élève à 30 801,45€

Il a été réalisé 19 910,98€ de travaux sur le réseau de collecte.

**CA 2019 -
Eaux Usées -
Assainissement DSP
Section
d'investissement**



Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **D'adopter** le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	204 099,16 €	42 367,56 €	246 466,72 €
Dépenses	9 602,51 €	198 709,46 €	208 311,97 €
Résultat de l'exercice	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €
Résultat antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat total	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 49,

Vu la délibération du 27 mars 2019 approuvant le budget primitif,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy Messenger, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif,

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **Adopte** le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	204 099,16 €	42 367,56 €	246 466,72 €
Dépenses	9 602,51 €	198 709,46 €	208 311,97 €
Résultat de l'exercice	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €
Résultat antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat total	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF
À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT EAUX USÉES EN DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

Rapporteur : Anita MANDIGOU

RAPPORT DE PRÉSENTATION

095103
TRES. GONESSE



II-1 **GED**
Exercice 2019

23400 - ASST DES EAUX USEES DSP - SIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	454 465,52	288 434,67	742 900,19
Titres de recettes émis (b)	42 367,56	204 099,16	246 466,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 367,56	204 099,16	246 466,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	454 465,52	288 434,67	742 900,19
Mandats émis (f)	199 595,55	9 602,51	209 198,06
Annulations de mandats (g)	886,09		886,09
Dépenses nettes (h = f - g)	198 709,46	9 602,51	208 311,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		194 496,65	38 154,75
(h - d) Déficit	156 341,90		

23400 - ASST DES EAUX USEES DSP - SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
ASST DES EAUX USEES DSP - SIAH					
Investissement			-156 341,90		-156 341,90
Fonctionnement			194 496,65		194 496,65
Sous-Total			38 154,75		38 154,75
TOTAL III			38 154,75		38 154,75
TOTAL I + II + III			38 154,75		38 154,75

L'article D. 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le compte de gestion budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public du même exercice,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2343-1 et suivants relatifs à la comptabilité du comptable public du syndicat,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le comptable public de GONESSE et que le compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2019 du Président et les écritures du compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2019 du comptable public de GONESSE,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** le compte de gestion budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public du même exercice,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF A LA
COMPETENCE ASSAINISSEMENT EAUX USEES COLLECTE EN DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

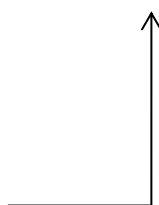
L'instruction M.49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2019 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

**Analyse du compte administratif budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées
Collecte en délégation de service public 2019**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	204 099,16 €	42 367,56 €	246 466,72 €
Dépenses	9 602,51 €	198 709,46 €	208 311,97 €
Résultat de l'exercice	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €
Résultat antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat total	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Solde	0,00 €



Besoin de financement
156 341,90 €

À reporter en fonctionnement	38 154,75 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-------------	---------------------

Il est proposé au Comité syndical :

- **De reporter** en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 156 341,90 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement
- **D'affecter** en section d'investissement en recettes au 1068 « autres réserves », 156 341,90 € pour couvrir le besoin de financement,
- **De reporter** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 38 154,75 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M. 49 applicable au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que le compte administratif budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2019 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 194 496,65 €

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2019 (- 156 341,90 €) en sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Considérant qu'il y a un besoin de financement d'un montant de 156 341,90 €,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Reporte** en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 156 341,90 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement
- **Affecte** en section d'investissement en recettes au 1068 « autres réserves », 156 341,90 € pour couvrir le besoin de financement,
- **Reporte** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 38 154,75 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

**FIXATION DE LA REDEVANCE D'EAUX USÉES POUR LA COLLECTE
D'ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC- ANNÉE 2020**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

Suite au transfert de la compétence Collecte d'assainissement, au 1^{er} janvier 2020, de 6 communes en délégation de service public, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour chacune des collectivités

Il est proposé au Comité syndical :

- **De décider** de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2020 de la manière suivante par m³ d'eau potable facturée :

ARNOUVILLE	0,1113 €
CHENNEVIÈRES-LES- LOUVRES	0,1220 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,0529 €
LE MESNIL-AUBRY	0,5500 €
PUISEUX-EN-FRANCE	0,3000 €
VÉMARS	0,0000 €

- **De prendre acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- **De prendre acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 décembre 2019,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

Le Comité syndical, après examen :

- **Décide** de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2020 de la manière suivante par m³ d'eau potable facturée :

ARNOUVILLE	0,1113 €
CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	0,1220 €
GARGES-LES-GONESSE	0,0529 €
LE MESNIL-AUBRY	0,5500 €
PUISEUX-EN-FRANCE	0,3000 €
VEMARS	0,0000 €

- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020 - BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT EAUX USÉES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT DE PRÉSENTATION

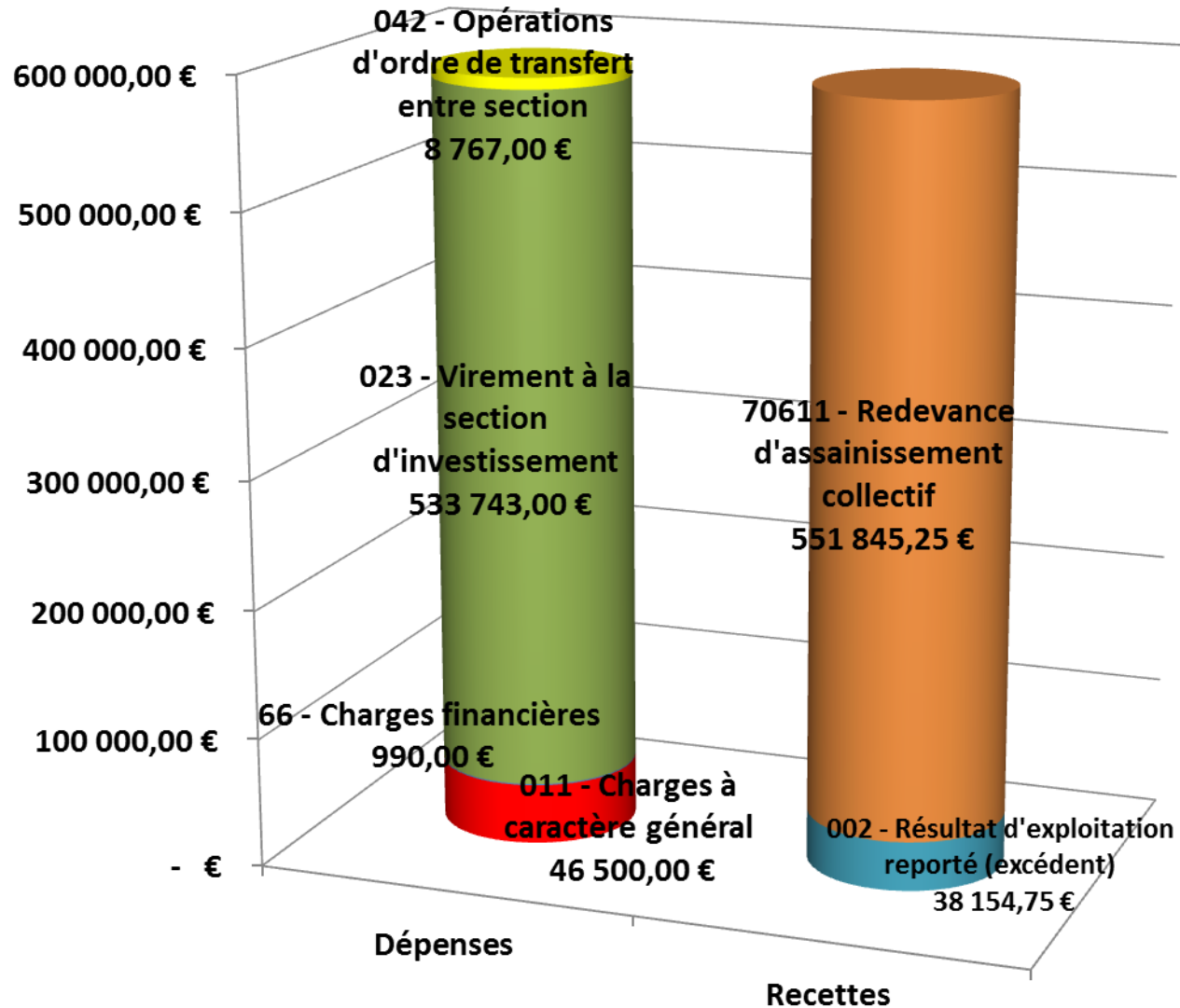
Rapporteur : Anita MANDIGOU

La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BP 2019	REALISE 2019	BP 2020
Dépenses	288 434,67 €	9 602,51 €	590 000,00 €
011 - Charges à caractère général	15 000,00 €	8 468,69 €	46 500,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €	1 133,82 €	990,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	263 434,67 €	- €	533 743,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	8 767,00 €
Recettes	288 434,67 €	204 099,16 €	590 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	- €	- €	38 154,75 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchand	204 848,00 €	120 512,49 €	551 845,25 €
77 - Produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €	- €

BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement DSP Section d'exploitation



TOTAL SECTION D'EXPLOITATION = 590 000,00 €

Les dépenses et recettes (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BP 2019	REALISE 2019	BP 2020
Dépenses	288 434,67 €	9 602,51 €	590 000,00 €
011 - Charges à caractère général	15 000,00 €	8 468,69 €	46 500,00 €
618 - Divers	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	- €	7 791,60 €	33 500,00 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	5 000,00 €	137,09 €	- €
6231 - Annonces et insertions	- €	540,00 €	3 000,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €	1 133,82 €	990,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00 €	1 133,82 €	1 000,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	- €	70,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	- €	- 80,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	263 434,67 €	- €	533 743,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	8 767,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	- €	- €	8 767,00 €
Recettes	288 434,67 €	204 099,16 €	590 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	- €	- €	38 154,75 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises	204 848,00 €	120 512,49 €	551 845,25 €
704 - Travaux	- €	- €	- €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	204 848,00 €	120 512,49 €	551 845,25 €
77 - Produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €	- €
778 - Autres produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €	- €

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

Les charges de personnel représentent le montant qui sera reversé au budget eaux pluviales.

Les charges financières comprennent les intérêts des emprunts transférés des communes suites au transfert de compétence.

La redevance d'assainissement ne monte à 551 845,25€

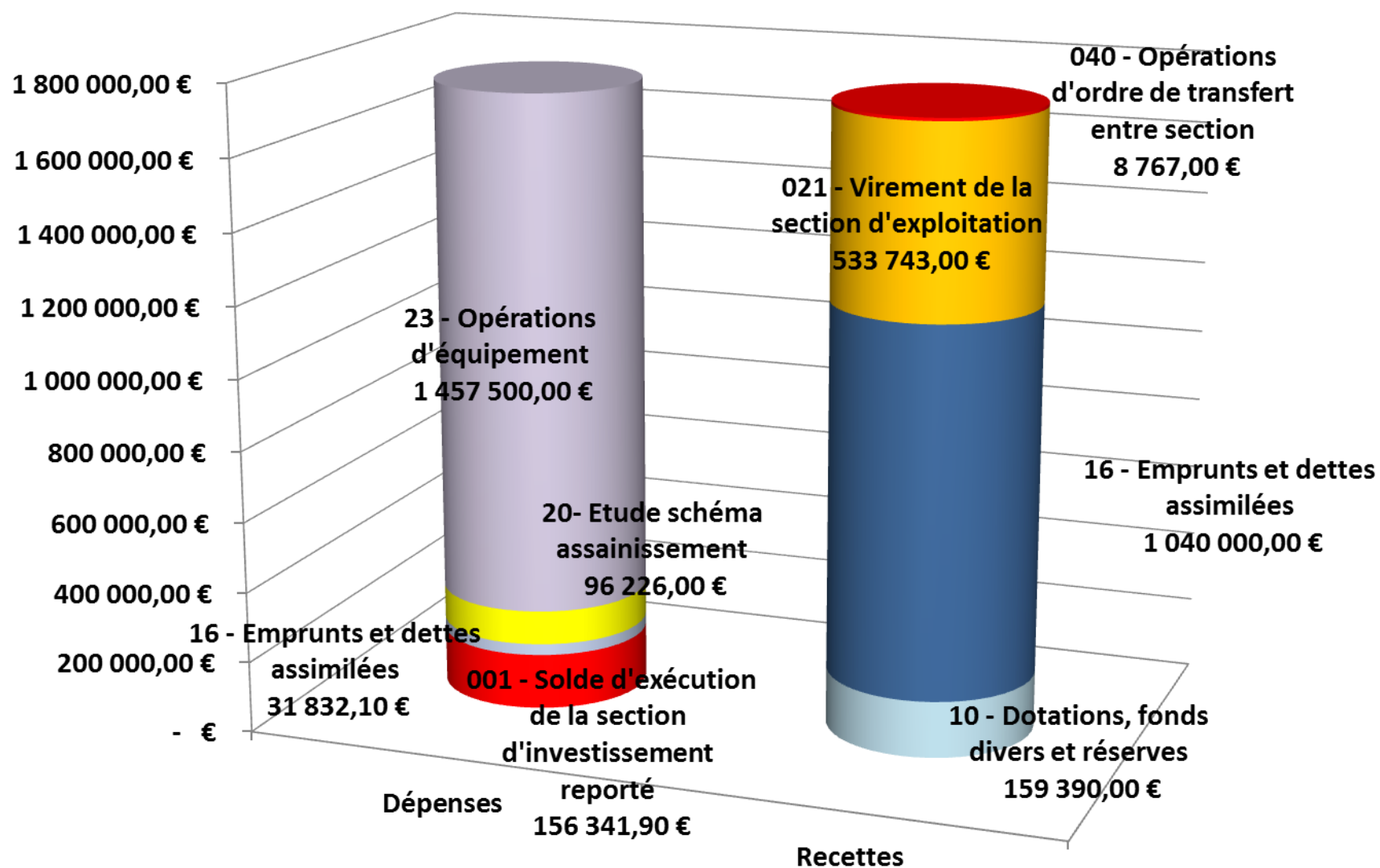
La redevance augmente compte tenu de l'intégration d'une nouvelle collectivité au 1^{er} janvier (Garges lès Gonesse)

La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
Dépenses	454 465,52 €	198 709,46 €	1 741 900,00 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	156 341,90 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 801,45 €	31 832,10 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	17 531,51 €	96 226,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	83 000,00 €	19 910,98 €	1 457 500,00 €	- €
Recettes	454 465,52 €	42 367,56 €	1 741 900,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	159 390,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	148 663,29 €	- €	1 040 000,00 €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	263 434,67 €	- €	533 743,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	8 767,00 €	

BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement DSP Section d'investissement



TOTAL DE L'INVESTISSEMENT = 1 741 900,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement

INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Dont RAR
Dépenses	454 465,52 €	198 709,46 €	1 741 900,00 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	156 341,90 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €	- €
1068 - Autres réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 801,45 €	31 832,10 €	- €
1641 - Emprunts en euros	24 000,00 €	24 606,45 €	24 743,00 €	- €
1681 - Autres emprunts	7 000,00 €	6 195,00 €	7 089,10 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	17 531,51 €	96 226,00 €	- €
2031 - Frais d'études	210 000,00 €	17 531,51 €	96 226,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	83 000,00 €	19 910,98 €	1 457 500,00 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	83 000,00 €	19 910,98 €	1 457 500,00 €	- €
Recettes	454 465,52 €	42 367,56 €	1 741 900,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	159 390,00 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	- €	- €	3 048,10 €	- €
1068 - Autres réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	156 341,90 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	148 663,29 €	- €	1 040 000,00 €	- €
1641 - Emprunts en euros	148 663,29 €	- €	- €	- €
1681 - Autres emprunts	- €	- €	1 040 000,00 €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	263 434,67 €	- €	533 743,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	8 767,00 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	- €	- €	8 767,00 €	

Il est prévu un remboursement du capital de la dette à hauteur de 31 832.10 €

Il est envisagé de recours à un prêt interne par le budget principal d'un montant de 1 040 000€

Les opérations d'équipement sont les suivantes :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020
19SDACHENN	CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES - Schéma d'Assainissement	75 726,00 €
19CHEN107	CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES - Extension du réseau d'eaux usées chemin de Villandry	80 000,00 €
20ARN158	ARNOUVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue Balzac	194 500,00 €
20ARN159	ARNOUVILLE - Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	244 500,00 €
20GARG120	GARGES-LES-GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Colonel Fabien	800 500,00 €
20GARG121	GARGES-LES-GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue de Stalingrad	28 000,00 €
		1 423 226,00 €

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation:	
Recettes.....	590 000 €
Dépenses.....	590 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	1 741 900 €
Dépenses.....	1 741 900 €

- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à ce budget.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire en date du 11 décembre 2019,

Considérant le projet du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en délégation de service public,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :	
Recettes.....	590 000 €
Dépenses.....	590 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	1 741 900 €
Dépenses.....	1 741 900 €

- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF AU SAGE CROULT ENGHIEU
VIEILLE MER**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

La section de fonctionnement

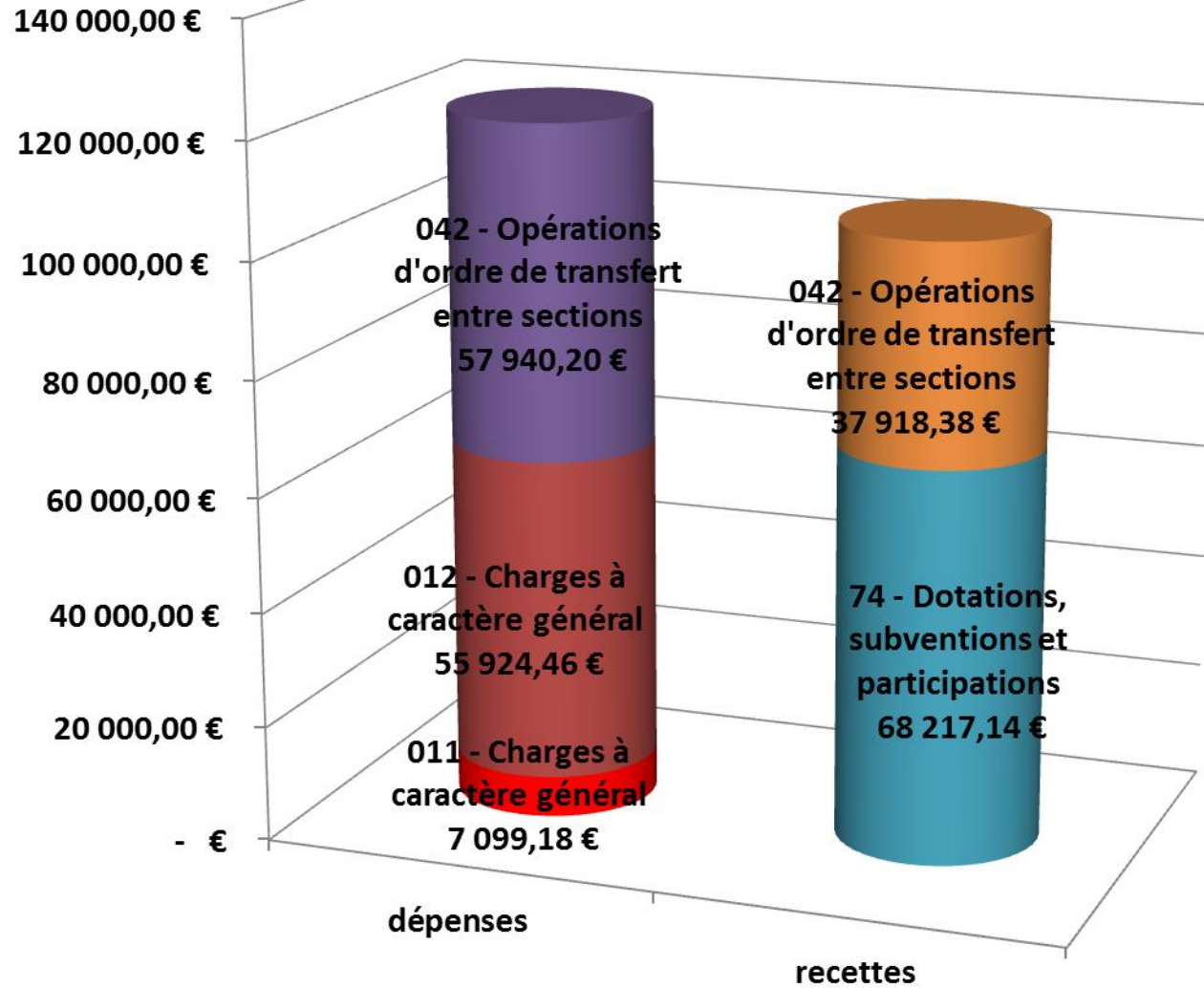
FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
Dépenses	132 600,00 €	120 963,84 €
011 - Charges à caractère général	18 600,00 €	7 099,18 €
60622 - Carburants	1 000,00 €	1 172,73 €
60632 - Fournitures de petit équipement	100,00 €	- €
6064 - Fournitures administratives	1 500,00 €	1 197,18 €
61551 - Matériel roulant	800,00 €	39,95 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €
6156 - Maintenance	5 000,00 €	1 456,80 €
6161 - Assurance multirisques	1 100,00 €	1 019,21 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	- €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €
6231 - Annonces et insertions	3 000,00 €	1 620,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	79,08 €
6247 - Transports collectifs	700,00 €	- €
6256 - Missions	200,00 €	76,09 €
6257 - Réceptions	1 700,00 €	- €
6262 - Frais de télécommunications	500,00 €	438,14 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	56 000,00 €	55 924,46 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	56 000,00 €	55 924,46 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	58 000,00 €	57 940,20 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	58 000,00 €	57 940,20 €

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
Recettes	132 600,00 €	106 135,52 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	896,72 €	
74 - Dotations, subventions et participations	74 600,00 €	68 217,14 €
74718 - Autres	37 300,00 €	33 454,00 €
7473 - Départements	18 650,00 €	17 381,57 €
74751 - GFP de rattachement	18 650,00 €	17 381,57 €
77 - Produits exceptionnels	83,28 €	- €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	83,28 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 020,00 €	37 918,38 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	57 020,00 €	37 918,38 €

Résultat Cumulé en fonctionnement (déficit) = - 13 931,60 €

CA 2019 - SAGE

Section de fonctionnement

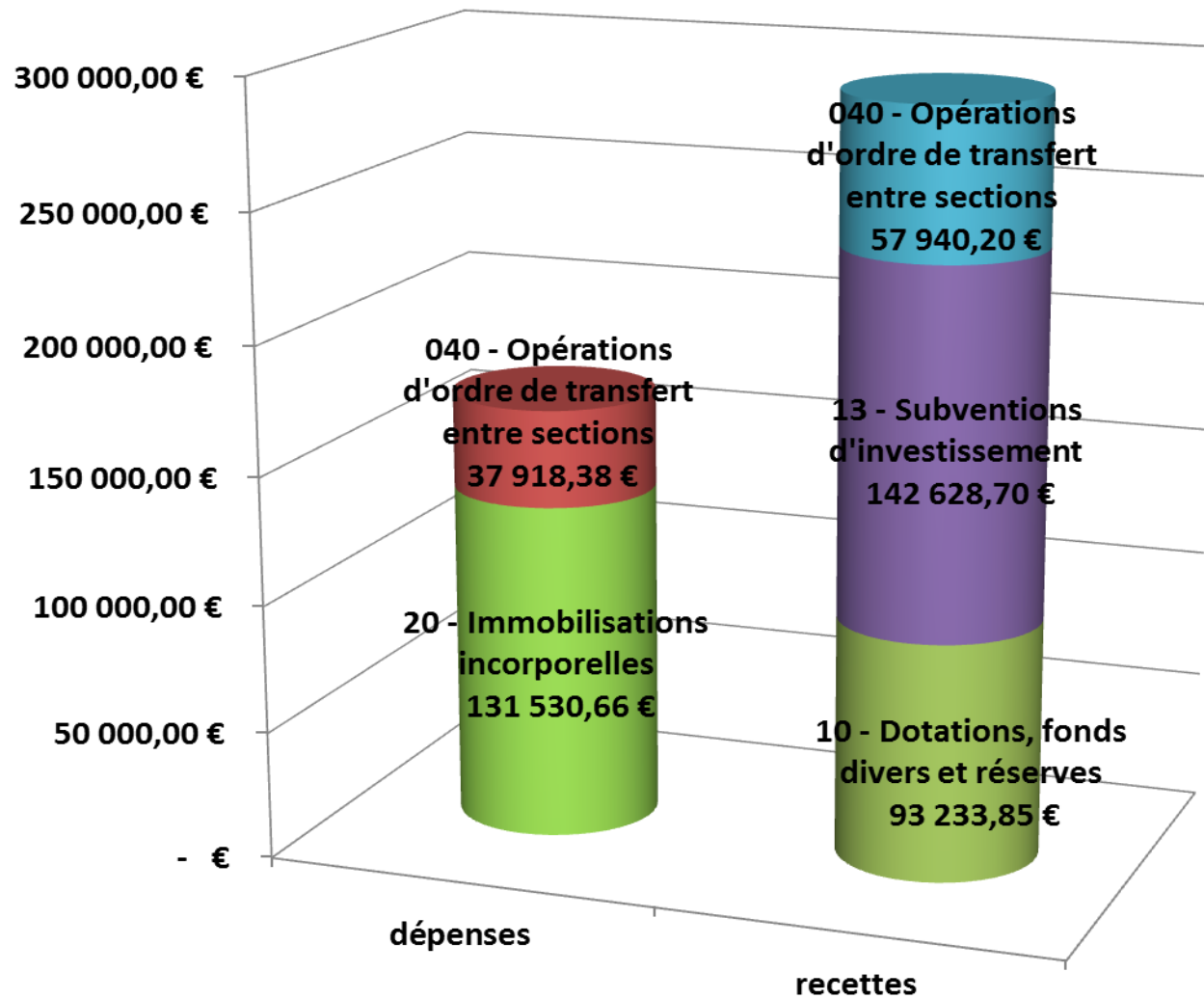


La section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
Dépenses	560 750,00 €	169 449,04 €	74 556,04 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 742,33 €		
20 - Immobilisations incorporelles	489 987,67 €	131 530,66 €	74 556,04 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 331,00 €	73 570,41 €	14 544,29 €
2031 - Frais d'études	433 119,00 €	57 715,45 €	60 011,75 €
2051 - Concessions et droits similaires	537,67 €	244,80 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 020,00 €	37 918,38 €	- €
13911 - Etat et établissements nationaux	38 609,00 €	19 509,00 €	
13912 - Régions	12 263,00 €	12 263,00 €	
13913 - Départements	3 074,00 €	3 073,19 €	
139151 - GFP de rattachement	2 309,00 €	2 309,00 €	
139158 - Autres groupements	765,00 €	764,19 €	
Recettes	560 750,00 €	293 802,75 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 467,40 €	93 233,85 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	1 467,40 €	93 233,85 €	- €
13 - Subventions d'investissement	501 282,60 €	142 628,70 €	- €
1311 - Etat et établissements nationaux	403 392,60 €	109 261,00 €	- €
1313 - Départements	48 945,00 €	16 683,85 €	- €
13158 - Autres groupements	48 945,00 €	16 683,85 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 000,00 €	57 940,20 €	- €
2802 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 620,00 €	56 560,20 €	
28051 - Concessions et droits similaires	1 380,00 €	1 380,00 €	

Résultat Cumulé d'investissement (excédent) = 110 611,38 €

CA 2019 SAGE - Section d'investissement



Il est proposé au Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **D'adopter** le compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	106 135,52 €	293 802,75 €	399 938,27 €
Dépenses	120 963,84 €	169 449,04 €	290 412,88 €
Résultat de l'exercice	-14 828,32 €	124 353,71 €	109 525,39 €
Résultat antérieur	896,72 €	-13 742,33 €	-12 845,61 €
Résultat total	-13 931,60 €	110 611,38 €	96 679,78 €

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M.14,

Vu la délibération du 27 mars 2019 approuvant le budget primitif,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU :

- **Adopte** le compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	106 135,52 €	293 802,75 €	399 938,27 €
Dépenses	120 963,84 €	169 449,04 €	290 412,88 €
Résultat de l'exercice	-14 828,32 €	124 353,71 €	109 525,39 €
Résultat antérieur	896,72 €	-13 742,33 €	-12 845,61 €
Résultat total	-13 931,60 €	110 611,38 €	96 679,78 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF
AU SAGE CROULT ENGHEN VIEILLE MER**

Rapporteur : Anita MANDIGOU

RAPPORT DE PRÉSENTATION

095103
TRES. GONESSE



II-1
Exercice 2019

**23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	560 750,00	132 600,00	693 350,00
Titres de recettes émis (b)	293 802,75	106 135,52	399 938,27
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	293 802,75	106 135,52	399 938,27
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	560 750,00	132 600,00	693 350,00
Mandats émis (f)	169 449,04	120 963,84	290 412,88
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	169 449,04	120 963,84	290 412,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	124 353,71		109 525,39
(h - d) Déficit		14 828,32	

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	-13 742,33		124 353,71		110 611,38
Fonctionnement	896,72		-14 828,32		-13 931,60
Sous-Total	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
TOTAL II	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-12 845,61		109 525,39		96 679,78

L'article D. 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le compte de gestion budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer du même exercice,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2343-1 et suivants relatifs à la comptabilité du comptable public du syndicat,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le comptable public de GONESSE et que le compte de gestion du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer du Syndicat,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2018 du Président et les écritures du compte de gestion du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2019 du comptable public de GONESSE,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** le compte de gestion budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer du même exercice,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF AU
SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

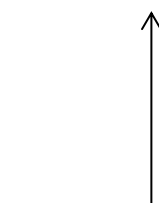
L'instruction M. 14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2019 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif SAGE 2019

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	106 135,52 €	293 802,75 €	399 938,27 €
Dépenses	120 963,84 €	169 449,04 €	290 412,88 €
Résultat de l'exercice	-14 828,32 €	124 353,71 €	109 525,39 €
Résultat antérieur	896,72 €	-13 742,33 €	-12 845,61 €
Résultat total	-13 931,60 €	110 611,38 €	96 679,78 €

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	74 556,04 €
Solde	-74 556,04 €



Besoin de financement
0,00 €

À reporter en fonctionnement	-13 931,60 €	Solde de l'excédent
------------------------------	--------------	---------------------

Il est proposé au Comité syndical :

- **De reporter** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 110 611,38 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement
- **De reporter** en section de fonctionnement en dépenses au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 13 931,60 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que le compte administratif SAGE de l'exercice 2019 laisse apparaître en section de fonctionnement un déficit cumulé de 13 931,60 €

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2019 (+ 110 611,38 €) en sachant qu'il y a un résultat négatif des restes à réaliser d'un montant de 74 556,04 €,

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement compte tenu des restes à réaliser,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Reporte** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 110 611,38 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement
- **Reporte** en section de fonctionnement en dépenses au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 13 931,60 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020 - BUDGET ANNEXE RELATIF AU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Rapporteur : Anita MANDIGOU

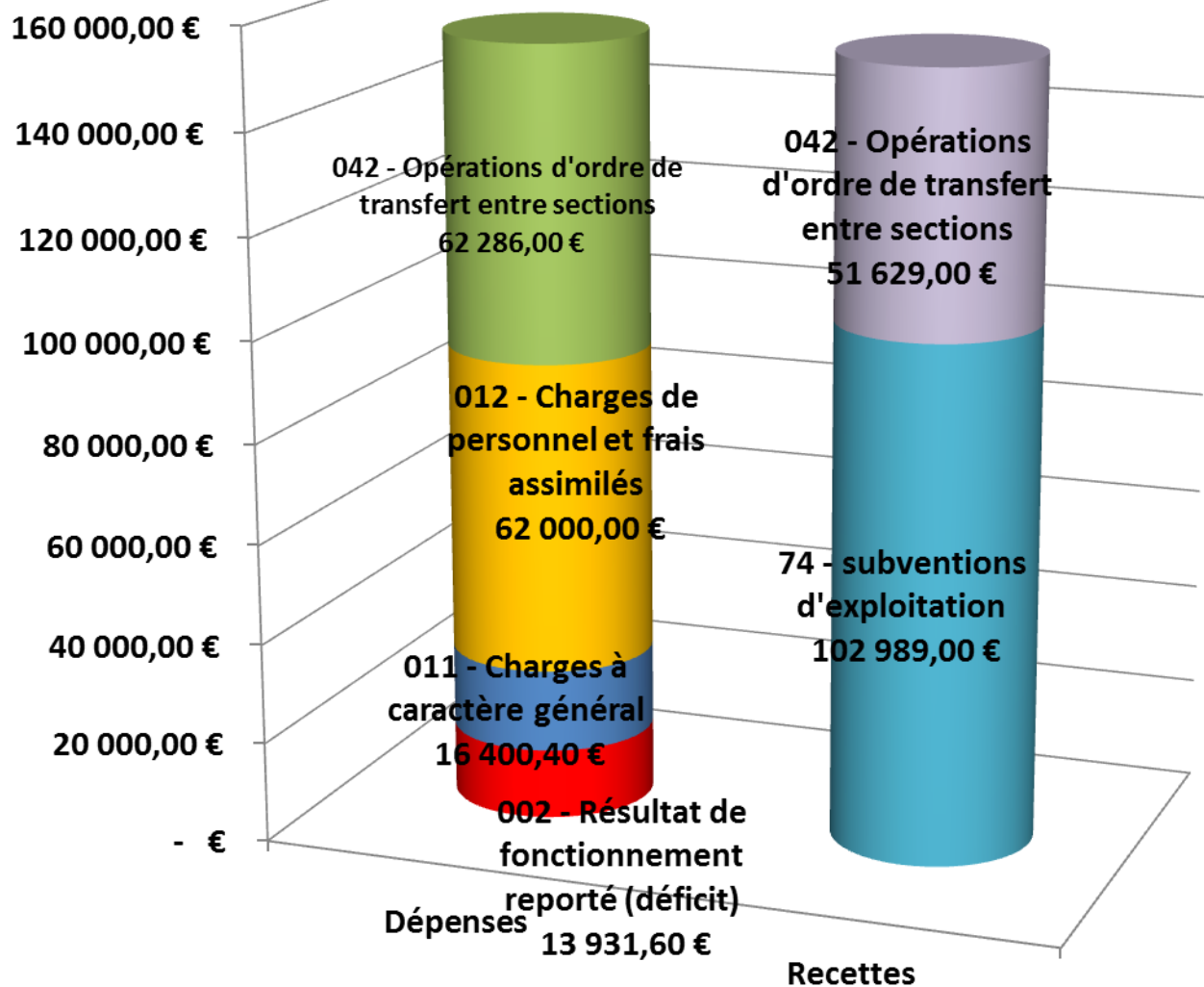
La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Dépenses	132 600,00 €	120 963,84 €	154 618,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	- €	- €	13 931,60 €
011 - Charges à caractère général	18 600,00 €	7 099,18 €	16 400,40 €
60622 - Carburants	1 000,00 €	1 172,73 €	1 200,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	100,00 €	- €	100,00 €
6064 - Fournitures administratives	1 500,00 €	1 197,18 €	1 500,00 €
61551 - Matériel roulant	800,00 €	39,95 €	800,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €	300,00 €
6156 - Maintenance	5 000,00 €	1 456,80 €	2 800,00 €
6161 - Assurance multirisques	1 100,00 €	1 019,21 €	1 100,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €	200,40 €
6231 - Annonces et insertions	3 000,00 €	1 620,00 €	3 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	79,08 €	1 500,00 €
6247 - Transports collectifs	700,00 €	- €	700,00 €
6256 - Missions	200,00 €	76,09 €	200,00 €
6257 - Réceptions	1 700,00 €	- €	1 500,00 €
6262 - Frais de télécommunications	500,00 €	438,14 €	500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	56 000,00 €	55 924,46 €	62 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	56 000,00 €	55 924,46 €	62 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	58 000,00 €	57 940,20 €	62 286,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	58 000,00 €	57 940,20 €	62 286,00 €

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
Recettes	132 600,00 €	107 032,24 €	154 618,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	896,72 €	896,72 €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	74 600,00 €	68 217,14 €	102 989,00 €
74718 - Autres	37 300,00 €	33 454,00 €	39 200,20 €
7473 - Départements	18 650,00 €	17 381,57 €	31 894,40 €
74751 - GFP de rattachement	18 650,00 €	17 381,57 €	31 894,40 €
77 - Produits exceptionnels	83,28 €	- €	- €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	83,28 €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 020,00 €	37 918,38 €	51 629,00 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	57 020,00 €	37 918,38 €	51 629,00 €

BP 2020 - SAGE

Section de fonctionnement



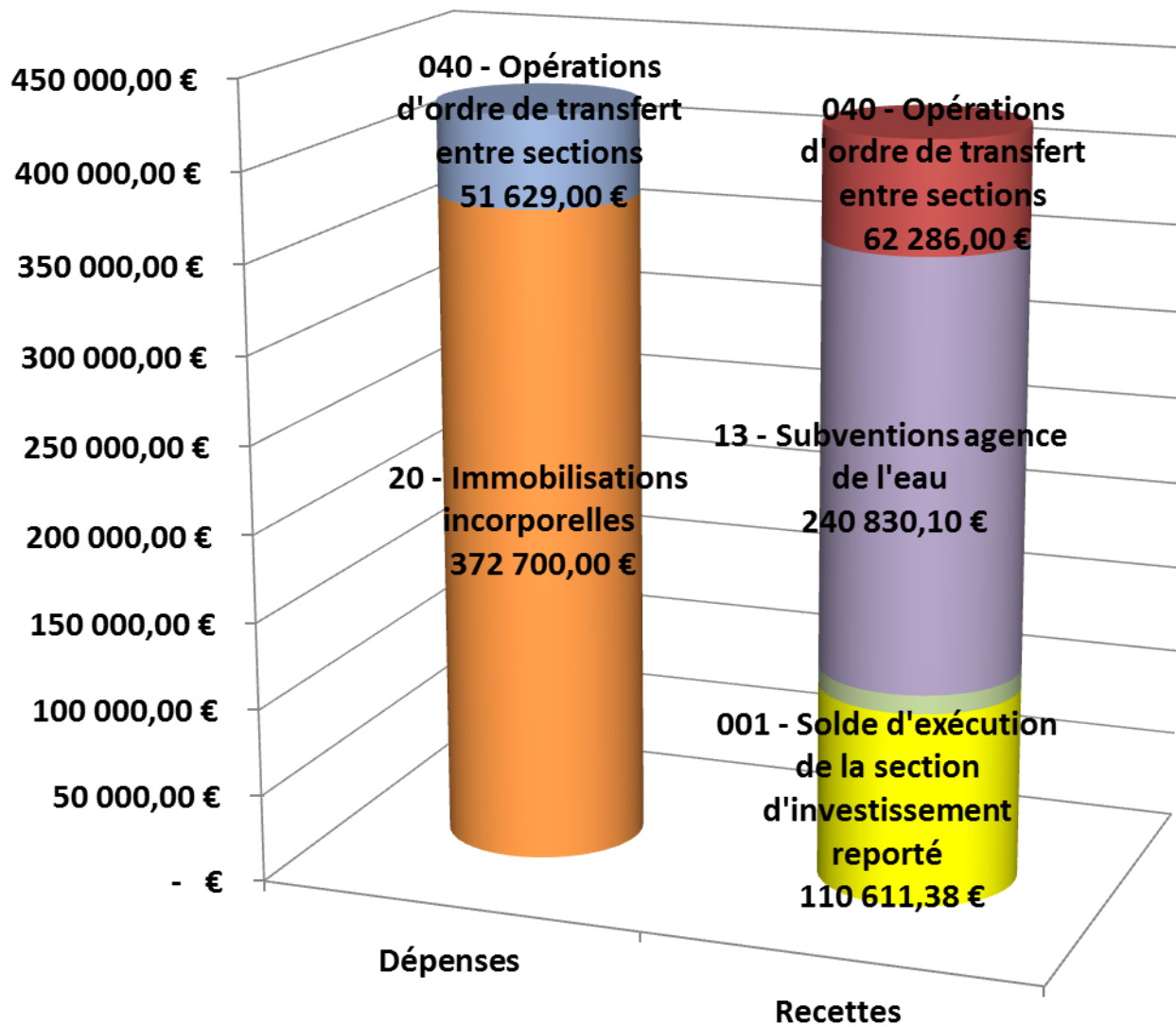
TOTAL DU FONCTIONNEMENT = 154 618,00 €

La section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
Dépenses	560 750,00 €	183 191,37 €	424 329,00 €	74 556,04 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 742,33 €	13 742,33 €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	489 987,67 €	131 530,66 €	372 700,00 €	74 556,04 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 331,00 €	73 570,41 €	33 840,59 €	14 544,29 €
2031 - Frais d'études	433 119,00 €	57 715,45 €	338 477,55 €	60 011,75 €
2051 - Concessions et droits similaires	537,67 €	244,80 €	381,86 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 020,00 €	37 918,38 €	51 629,00 €	- €
13911 - Etat et établissements nationaux	38 609,00 €	19 509,00 €	31 010,00 €	- €
13912 - Régions	12 263,00 €	12 263,00 €	12 263,00 €	- €
13913 - Départements	3 074,00 €	3 073,19 €	4 178,00 €	- €
139151 - GFP de rattachement	2 309,00 €	2 309,00 €	2 309,00 €	- €
139158 - Autres groupements	765,00 €	764,19 €	1 869,00 €	- €
Recettes	560 750,00 €	293 802,75 €	424 329,00 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	110 611,38 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 467,40 €	93 233,85 €	10 601,52 €	
10222 - F.C.T.V.A.	1 467,40 €	93 233,85 €	10 601,52 €	
13 - Subventions d'investissement	501 282,60 €	142 628,70 €	240 830,10 €	- €
1311 - Etat et établissements nationaux	403 392,60 €	109 261,00 €	180 830,10 €	- €
1313 - Départements	48 945,00 €	16 683,85 €	10 000,00 €	- €
13158 - Autres groupements	48 945,00 €	16 683,85 €	50 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 000,00 €	57 940,20 €	62 286,00 €	- €
2802 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 620,00 €	56 560,20 €	62 286,00 €	- €
28051 - Concessions et droits similaires	1 380,00 €	1 380,00 €	- €	- €

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020	dont RAR
17SAGEDOC	Réalisation du document SAGE	33 840,59 €	14 544,29 €
19ETUGOUV	Etude gouvernance	37 323,00 €	25 683,00 €
19REFMILAQ	Référentiels milieux aquatiques	200 000,00 €	- €
19Z.HUMCOM	Zone Humides études complémentaires	101 154,55 €	34 328,75 €
		372 318,14 €	74 556,04 €

**BP 2020 -
SAGE
Section
d'investissement**



TOTAL DE L'INVESTISSEMENT = 424 329,00 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 154 618,00 €

Dépenses..... 154 618,00 €

En section d'investissement :

Recettes..... 424 329,00 €

Dépenses..... 424 329,00 €

- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M.14,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire en date du 11 décembre 2019,

Considérant le projet du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Adopte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 154 618,00 €

Dépenses..... 154 618,00 €

En section d'investissement :

Recettes..... 424 329,00 €

Dépenses..... 424 329,00 €

- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption du budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer 2020.